
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mardi 16 mars 1999, à 20 h 30

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Michel Rossetti* et *M. Alain Vaissade*, conseillers administratifs, *MM. Pierre de Freudenreich, Pierre Huber, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Nicole Rochat* et *Renée Vernet-Baud*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, et *M^{me} Jacqueline Burnand*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 3 mars 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 mars et mercredi 17 mars 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assemblée étant clairsemée, j'attendrai demain pour donner quelques réponses à des conseillers municipaux qui m'ont interpellée soit par des questions orales, soit de manière plus formelle par une interpellation.

J'ai, par contre, une communication à vous faire, au nom du Conseil administratif, au sujet de la motion N° 385 de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio, votée le 10 février et intitulée: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins».

Le Conseil administratif souhaite vous informer de la décision qu'il a prise. L'association ECLA est autorisée à rester dans le chalet de l'avenue Peschier 34 au-delà du terme initialement prévu, mais devra impérativement le quitter à fin février 2000, les travaux de restauration du bâtiment débutant le 1^{er} mars 2000. Etant donné que le chalet ne sera pas disponible pour le chantier du groupe scolaire, une dépense supplémentaire de l'ordre de 20 000 francs est nécessaire pour l'installation de baraquements de chantier. Ce montant sera admis en dépassement du crédit de construction. De plus, nous attirons – et je tiens à le signaler ici – l'attention de l'association ECLA sur la qualité patrimoniale de ce chalet et sur le fait qu'elle devra le restituer dans son état d'origine, puisque bon nombre de décors sont importants et que nous souhaitons pouvoir les restaurer dans les règles de l'art. Merci de votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous poursuivons notre ordre du jour avec les points N^{os} 10 et 11 de notre ordre du jour. Madame Pellet Erdogan?

M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG). Monsieur le président, je crois que vous avez été saisi d'une motion urgente...

Le président. Oui. Nous la faisons distribuer en ce moment et nous en discuterons lorsque tout le monde l'aura reçue.

3.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 73¹, intitulée: «Pour un aménagement des quais digne de Genève» (N° 436 A).

Rapporteur: M. Pierre-André Torrent.

La commission a abordé ce sujet à l'occasion de ses réunions des lundis 30 mars, 27 avril, 4 et 25 mai 1998 sous la présidence de M. René Grand ainsi que les lundis 9 et 23 juin, 19 octobre et 2 novembre 1998, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey que le rapporteur remercie vivement pour la bonne tenue de celles-ci.

TEXTE DE LA PÉTITION

Les quais du Mont-Blanc et Gustave-Ador forment un ensemble de toute beauté, malheureusement enlaidi, de mars à octobre, par divers commerces ambulants et des stands de glaces inesthétiques. Pour pouvoir proposer une «unité architecturale», les exploitants devraient être au bénéfice de certaines garanties, tant en ce qui concerne la durée que l'emplacement de leur exploitation. Les soussignés demandent:

- que l'autorisation d'exploiter devienne annuelle;
- que l'emplacement soit garanti pour une durée déterminée, mais au minimum de trois ans renouvelable;
- qu'une unité architecturale soit fixée par les services de l'administration municipale ou cantonale;
- qu'un délai soit accordé pour la mise en conformité des installations.

Cette pétition a recueilli 1001 signatures.

Lettres éventuelles

Lettre de M^{me} Snuggi Mayer, directrice générale de Beau-Rivage.

Documents des pétitionnaires et photos prises sur le quai, côté Mont-Blanc, ainsi qu'une annexe de l'article du journal *Extension*.

Les séances et/ou auditions

La commission des pétitions, dans ses diverses séances, a auditionné, M. Eric Benjamin, directeur de la publication «Extension», initiateur du lancement de la

¹ «Mémorial 155^e année»: Commission, 4537.

pétition, et à la demande de la commission, M. Christian Zanino, président de l'Association des glaciers, de M. André Hediger, vice-président du Conseil administratif chargé du département des sports, de M. P. Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, représentant M^{me} Burnand, et des représentants de la Société des hôteliers, M^{me} Snuggy Mayer (Beau-Rivage) et M. Eric Kuhne du Noga-Hilton.

Audition de M. Eric Benjamin

M. Benjamin, directeur et rédacteur en chef du journal «Extension», est seul représentant de cette pétition. Il argumente que plus de 1000 signatures ont été recueillies dans le but de défendre l'esthétique des installations qui garnissent les quais huit mois par an. Il relève que certains journalistes ont un peu tronqué la pétition en visant les activités sur les quais; la pétition ne vise que l'esthétique. Le périmètre de la rade est très protégé et soumis à de nombreuses autorisations, sauf en ce qui concerne les stands pour lesquels la Commission des monuments et sites ne peut se prononcer.

Les exploitants des stands de glaces investissent peu dans leur équipement compte tenu du fait que l'endroit où ils peuvent s'installer n'est pas garanti d'avance. Il a donc fallu lier la pétition à cet élément, donc de ne pas limiter la discussion au sujet «agréable à l'œil». Un avis favorable a déjà été donné de la part des stands de glaces, pour autant qu'on donne certaines garanties d'exploitation à ceux qui les gèrent. Le sujet n'est ni urgent ni prioritaire, mais il s'agit de défendre un peu la carte de visite de Genève.

Discussion de la commission

Après le départ de M. Benjamin s'ensuit une discussion fort nourrie où il appert la nécessité d'auditionner M. Zanino, président de l'Association des glaciers, ainsi que M. Hediger, notre magistrat, au sujet du règlement appliqué pour ceux qui exploitent des stands sur les quais. (On y trouve même un certain nombre de boutiques, de fast-food, ce qui est surprenant.)

Il serait également judicieux de voir ce qui se fait ailleurs (exemple à Lausanne et Annecy).

Une commissaire demande également d'auditionner certains hôteliers qui proposaient également des aménagements probablement pour eux-mêmes.

Un autre commissaire propose le classement de cette pétition, car la situation actuelle lui plaît. Mise aux voix, cette dernière proposition est refusée par 8 non (3 L, 2 R, 2 S, et 1 DC), 1 abstention (S) et 4 oui (2 Ve, et 2 AdG).

Audition de M. Christian Zanino

M. Zanino est le président de l'Association des glaciers. A ce titre, il représente 25 glaciers répartis tout autour de la rade, mais il ne connaît pas le nombre des autres marchands.

Il nous informe qu'à la suite de la parution du sondage dans le journal, il a appelé M. Benjamin pour lui dire qu'il aurait peut-être fallu contacter les intéressés afin de savoir quel était le problème. De nombreux stands sur les quais ne vendent pas de glaces et il ne voit pas pourquoi ceux-ci deviendraient annuels, de même il ne voit pas pourquoi une autorisation de s'installer pendant trois ans leur serait accordée. Il évoque aussi le problème de l'impossibilité d'établir des contrats entre le Domaine public et l'Etat.

Un projet d'harmonisation a été entrepris il y a une dizaine d'années, mais abandonné. Il est vrai que l'aspect actuel des quais n'est pas très esthétique, mais, pour établir un règlement conforme qui respecterait également les règles d'hygiène, il faudrait compter environ 180 000 francs. Les glaciers devraient alors investir d'importants moyens pour adapter leurs installations.

Lui-même est déjà intervenu au niveau de l'introduction de boissons chaudes (cafés). La décision avait alors été prise de ne pas inclure ces stands dans la loi, mais de les considérer comme des buvettes saisonnières au bord du lac. Lors d'un entretien avec M. Hediger l'année dernière, celui-ci envisageait de supprimer toutes les installations sur les quais vu les nombreux problèmes qu'elles posent. Finalement, seule la vente des pizzas avait été interdite. Cependant, il faut savoir que les exploitants des stands payent les mêmes taxes que les restaurateurs, d'où un problème supplémentaire. Personnellement, M. Zanino est intéressé par les glaciers seulement, mais il n'est pas opposé à une évolution vers des restaurants. Il ne se considère pas comme leur concurrent.

Un autre élément problématique est l'interdiction d'afficher de la publicité, qui n'est pas respectée par tous. Il faut savoir, également, qu'il existe une liste d'attente pour les stands et qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir des réponses claires concernant la remise du matériel. Cela n'engage guère le propriétaire à faire des investissements.

Il lui semble difficile d'envisager une solution en «dur», à moins que la Ville de Genève n'entreprenne ces travaux. Il n'est pas certain non plus qu'une telle solution soit très esthétique en hiver. En ce qui concerne les stands de glaces, la situation a été améliorée grâce à l'harmonisation des couleurs utilisées par les glaciers pour leurs stands.

A la question posée par un commissaire qui demande si les glaciers fabriquent eux-mêmes leurs glaces, M. Zanino répond qu'il est le seul à en faire. Sa famille

exerce ce métier depuis quatre-vingts ans. Les emplacements au bord du lac étant en principe réservés aux artisans, il a essayé de faire passer ce message auprès des autorités, mais sans succès. (Précisons que cet été M Zanino met sur le marché des glaciers plus de 50 sortes de parfums différents.) Une excellente performance.

Discussion de la commission

Dans la discussion qui s'ensuit, il ressort que, si M. Zanino n'a pas vraiment exprimé une véritable opinion par rapport à la pétition, il n'en demeure pas moins qu'il reste préoccupé par son métier et l'accès qu'il doit obtenir du Domaine public. Il comprend que les glaciers ne veulent pas intervenir, étant donné l'incertitude de pouvoir exercer ce métier.

Nous nous devons de maintenir des professionnels des glaciers particulièrement dans ce contexte, car il n'en existe plus beaucoup à Genève actuellement.

Il ne faut pas oublier que l'investissement dans ce genre d'artisanat est particulièrement onéreux et qu'il y a trop d'incertitudes par exemple tant au niveau météo que de retrouver sa place. De plus, il y a parfois des déprédations qui sont commises à l'encontre de ces stands et les frais de réparation sont à la charge des exploitants. Cela représente aussi un handicap.

Audition de M. André Hediger

M. Hediger a connaissance du texte de la pétition. Il nous fait remarquer que ce problème existe depuis un certain temps. Il y a environ neuf ans, les autorisations d'exploitation des stands de glaces avaient été délivrées aux Laiteries réunies. Celles-ci confiaient cette tâche à des employés salariés.

Le Conseil administratif a décidé de «casser» ce système et il a pris comme principe que quiconque peut postuler et obtenir un stand de glaces, même plusieurs membres d'une même famille. Par la suite il a dû faire face au problème de la transformation des stands qui sont devenus des conteneurs pour le moins inesthétiques. Il a également demandé de pouvoir dresser des protections en plexiglas, des rails, etc., pour protéger les installations contre les intempéries. En même temps, il a fallu régler le problème de la vente de limonades, d'assiettes chaudes et d'autres marchandises.

Il a reçu M. Jordan, qui a demandé que l'on revienne à la vente exclusive des glaces. Il y eu un accord avec les glaciers pour tolérer la vente de pop-corn, de sandwiches, etc., mais plus de plats chauds ni d'alcool.

Dès cette époque, on a vu progresser considérablement la vente d'objets de plus en plus nombreux.

Leur demander d'aménager les stands à grands frais n'aurait pas été très apprécié vu que les recettes principales se réalisent entre juin et septembre principalement. La saison est donc courte.

Il a déjà été auditionné dans le cadre de la motion N° 286 qui va dans le sens d'un aménagement des quais et bords du Rhône. Ceci lui semble important pour le futur, alors que cette pétition ne concerne que les glaciers. Il a déjà rencontré M. Mayer, représentant des hôteliers qui voudraient gérer ces stands eux-mêmes. La pétition semble être aussi contradictoire si l'on tient compte des nombreux bateaux entreposés sur les quais.

A son avis, il vaudrait mieux entreprendre une réflexion sur l'aménagement des quais, mais sans prévoir des installations pour toute l'année. On pourrait également descendre deux glaciers sur le niveau inférieur du quai pour alléger l'aspect de celui-ci. Il signale que seuls les glaciers du quai du Mont-Blanc s'en sortent sur le plan financier. La situation de ceux situés sur le côté des Eaux-Vives est plus difficile.

Discussion de la commission

La discussion qui s'ensuit et celle de la séance suivante démontrent qu'un certain nombre de problèmes sont liés au travers de cette pétition qui ne concerne que l'esthétique et l'exploitation des glaciers, alors que, dans l'esprit des gens, c'est plutôt un aménagement complet de la rade qui est souhaitable. Les glaciers ou les différentes installations montrent le côté archaïque du système quand bien même des tentatives d'harmoniser ces installations sont tentées.

Il faut bien admettre aujourd'hui que de la vente pure et simple de glaces, nous sommes passés à des ventes qui n'ont plus rien à voir avec l'idée originale et que les quais sont encombrés tant par des installations gênantes que par des bateaux, des travaux qui ont lieu pour ceux-ci une grande partie de l'année et qui entravent l'accès au bord du lac. Et cette pétition montre bien la réalité actuelle, d'une part, et, d'autre part, tout le travail qui reste à faire si au niveau politique l'on souhaite s'orienter vers un système comme à Lausanne, voire à Annecy où l'accès au lac est complètement libre. Il ne faut pas oublier non plus les nombreuses voitures qui malgré les amendes infligées par la police cantonale et le garde du port s'installent sur les quais. Il y a là aussi un véritable problème.

La présidente de la commission souhaite auditionner le président de l'Association des hôteliers pour connaître son point de vue par rapport aux divers stands. Cette audition, mise au vote, est acceptée par 9 oui, 1 non et 5 abstentions.

Audition de M. Eric Kuhne de la Société des hôteliers, accompagné de M^{me} Snuggy Mayer

Selon la documentation fournie par les pétitionnaires, plusieurs projets d'aménagements auraient été proposés.

La présidente demande aux auditionnés s'ils en ont connaissance.

M. Kuhne sait qu'il est question d'un concours.

Il se montre étonné que la Ville de Genève investisse dans les «petites fleurs» et pas dans un aménagement concernant lesdits quais. Il fait circuler une série de photos prises encore ce mois des lieux en question. La situation est navrante et les touristes font de plus en plus de remarques aux hôteliers concernant l'aspect des stands sur les quais, de nombreux marchands y vendant des objets d'un goût douteux.

L'image des quais est déplorable, sans parler des poubelles qui jonchent les lieux le matin jusqu'à la levée des déchets.

La commission souhaite savoir si M. Kuhne peut donner quelques informations concernant des projets d'aménagement des quais.

Ce dernier déclare qu'il avait proposé d'installer un carrousel vénitien à 2 étages. Malheureusement, ce projet a été refusé par la Ville.

Les auditionnés ont également proposé que la Ville de Genève organise un concours d'aménagement avec la possibilité pour les marchands de s'y établir toute l'année. Ils déplorent en outre que rien ne se passe d'octobre à mars, par exemple ce fameux carrousel.

Discussion de la commission

Une partie des commissaires trouve la situation confuse. Il y a trop de focalisation sur certains sujets que ce soit l'aménagement de la rade, des quais ou des stands.

On sait également qu'une motion est traitée à la commission de l'aménagement et, de plus en plus, l'ensemble des commissaires pense qu'il est vraiment nécessaire de pouvoir lier les deux choses et par exemple de se mettre en rapport avec la commission de l'aménagement et d'auditionner éventuellement sa présidente, de même que M^{me} Burnand.

Mise aux voix, cette proposition d'auditionner la présidente de la commission de l'aménagement est acceptée à l'unanimité.

Ce point figurera donc à la séance de la rentrée de septembre. Ce ne sera pourtant pas le cas, car ce sujet traité également en commission de l'aménagement a

reçu une proposition négative de la présidente de la commission des pétitions lors de la séance du 19 octobre dernier en dépit de la demande du rapporteur de prendre en compte seulement le rapport et les conclusions qui seront émises par la commission de l'aménagement.

Audition de M. Philippe Gfeller

M. Gfeller dit avoir pris note que la commission des pétitions souhaiterait être informée sur les mesures concernant l'aménagement des quais.

Il déclare aussi que la commission de l'aménagement s'occupe également du même sujet ainsi que le Conseil administratif, mais que le point de la situation n'a pas encore été fait!

En réponse à une question de la présidente qui lui demande s'il existe des mesures émanant du Canton et de la Ville de Genève sur les contraintes imposées en matière d'aménagement des quais, il répond qu'il existe un règlement sur la rade, à savoir: ce qui est à protéger (notamment les objets du XIX^e siècle) et le mobilier urbain qui se multiplie. D'autres objets sont à traiter sous l'angle du matériel et de l'entretenir par rapport à la taxation des surfaces occupées.

M. Gfeller rajoute qu'un projet de loi est en cours dans lequel il faudra inscrire une notion qualitative. D'autre part, il pense lui aussi qu'il faut interroger la présidente de la commission de l'aménagement à qui certaines pistes ont été proposées permettant d'argumenter cet aménagement.

Discussion de la commission

Le rapporteur rappelle à la présidente de la commission des pétitions que cette commission avait décidé à l'unanimité des membres présents de procéder à l'audition de la présidente de la commission de l'aménagement.

Après avoir contacté la présidente de la commission de l'aménagement qui lui a remis le texte provisoire des conclusions qui viennent d'être votées, M^{me} de Coulon en donne lecture à notre commission. Ces conclusions visent à établir un programme d'aménagement, à prendre des mesures de circulation en tenant compte des éléments urbains.

La motion N° 286 demande au Conseil administratif de présenter un crédit avec le groupe de coordination travaillant sur le plan du site, de même que de résoudre les problèmes d'éléments polluants et de transports en organisant un concours d'aménagement.

De ce fait, il semble possible, à la présidente de la commission des pétitions, de lier cette pétition à ladite motion.

Et ceci même si le rapporteur fait remarquer que tout le monde n'a pu être auditionné (ex: M^{me} Burnand et que seul M. Benjamin, initiateur de la pétition, est venu présenter cette dernière), les autres l'étant à la demande la commission des pétitions.

M^{me} de Coulon, présidente, estime que nous avons suffisamment d'éléments et que les conclusions actuelles de la commission de l'aménagement qu'elle attendait vont dans ce sens et elle propose que l'on renvoie cette pétition au Conseil administratif, même si un commissaire lui fait remarquer qu'il n'espère pas que l'on attende encore vingt ans pour qu'un projet soit réalisé avant de voir disparaître certains stands.

Ce point sera donc traité le 2 novembre 1998 et une décision prise en tout état de cause.

Séance du 2 novembre 1998

Lors de cette réunion, la présidente s'assure que chaque commissaire a bien reçu les notes de séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement du 6 octobre 1998 qui avait été appelée à répondre à la motion N° 286 émanant d'un certain nombre d'élus de ce Conseil municipal et portant le titre: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarassez-moi».

Elle explique le résultat des conclusions adoptées à l'unanimité de ladite commission et dont le 3^e volet va préciser dans le sens demandé par «les auteurs» de la pétition N° 73 que la commission des pétitions traite encore ce jour. Après une discussion très approfondie, la commission décide de faire sienne également, ces conclusions qui demande au Conseil administratif:

- la mise en place d'un groupe de coordination des services cantonaux et municipaux concernés;
- la définition d'un concept d'aménagement et de transport complémentaire au plan de site;
- l'organisation d'un concours d'aménagement et de conception d'éléments urbains;
- de vérifier les écoulements d'eaux usées et de prendre toutes les mesures utiles par rapport aux rejets d'effluents.

Conclusions et vote

Il apparaît à la commission des pétitions que cette proposition concernant la motion N° 286 entre bien dans le cadre de la pétition N° 73 qu'elle traite.

Nous pensons qu'il est impératif que ces deux points soient traités simultanément en séances plénières du mois de janvier 1999 car ils sont complémentaires et se recourent parfaitement.

La commission des pétitions est particulièrement sensible à l'invite N° 3 qui propose l'organisation d'un concours d'aménagement et de conception d'éléments urbains et qui va justement dans le sens de la pétition N° 73.

Sur proposition d'un membre du groupe des Verts, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est soumis au vote.

Ces recommandations vont dans le sens des conclusions votées à l'unanimité par la commission de l'aménagement lors de sa séance du 6 octobre dernier et énoncées lors de notre séance de ce soir.

Ce renvoi au Conseil administratif est accepté par 10 oui et 3 abstentions (3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R et 3 L) les 3 abstentions provenant de l'Alliance de gauche.

Prise de position personnelle du rapporteur

Cette pétition lancée en mai 1997 et déposée le 6 mars 1998 démontre bien le problème soulevé par l'aménagement de la rade de Genève dont le site est l'un des plus beaux au monde. Le rapporteur tient à dire qu'il ne lui semble pas voir une véritable volonté politique et de concertation pour mettre en œuvre un plan d'aménagement correspondant à la qualité de cette rade.

En effet, bien que la pétition cite principalement les glaciers ou autres bazars, force est de constater que pour la population c'est l'ensemble de la rade qui est important.

En effet, on peut y voir pêle-mêle des voitures, des bateaux et des épaves sur les quais ou dans l'eau, des autocars qui y stationnent, des accès particulièrement difficiles quand des voitures y circulent pour aller près des places d'amarrage et le peu de civisme, voire d'égards pour les autres usagers que ces personnes ont pour la population qui aime flâner le long des quais.

Au niveau politique, que ce soit la Ville ou l'Etat, il apparaît évident que ce sujet n'est pas franchement abordé ni mis une fois pour toutes conjointement en question et que l'on est plus sur le temps, attendons... On verra bien!

Non cela n'est plus possible... Il faut regarder également ce qui se passe aussi ailleurs. Prendre le temps de voir ce que le Canton de Vaud a fait d'Ouchy (une merveille) et encore, tout aussi proche de nous, la ville d'Annecy...

Il est temps que nous les politiques exigeons de nos autorités supérieures la mise en étude rapide et un aménagement vraiment digne de notre ville qui

voit passer un nombre important de visiteurs. Nous avons une belle rade... tu sais... mais quels... aménagements indignes...!!! Pour une ville comme Genève.

Comment donc continuer à accepter pareille situation? Comment comprendre que c'est encore la population qui, excédée, demande de faire quelque chose?... Comment accepter que nos quais servent de marchés en tous genres? Cela suffit!!!

Il faut que la Ville et le Canton mettent très rapidement en place toutes les procédures et tous les travaux de rénovation de ce site... en étant très clairs sur les dispositions et les places d'amarrage et de stationnement des bateaux, également sur les quais littéralement encombrés... et que cette rade devienne: T'as une belle rade... tu sais...! La rade... Oui et j'en suis fière...!

3.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion N° 286¹ de MM. Pierre-Charles George, Claude Miffon, René Winet, Guy Savary, Fabrice Jucker, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Arielle Wagenknecht, Anne-Marie von Arx-Vernon et Barbara Cramer, renvoyée en commission le 12 novembre 1997, intitulée: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarassez-moi!» (N° 437 A).

Rapporteur: M. Sami Kanaan.

I. Préambule

La commission de l'aménagement et de l'environnement a traité la proposition de motion N° 286 lors de ses séances des 17 février, 3, 17 et 31 mars, 28 avril et 26 mai 1998 sous la présidence de M. Pierre de Freudenreich, puis des 8 septembre et 6 octobre 1998 sous la présidence de M^{me} Michèle Künzler.

M^{me} Yvette Clivaz-Beetschen a assuré la prise de notes, qu'elle en soit ici remerciée.

Le texte du projet de motion qui nous est soumis est le suivant:

«Considérant:

- le site de la rade et du Rhône, son exceptionnelle qualité, sa contribution à l'identité de Genève et l'attraction qu'il exerce sur la population, soit son rôle à la fois social, culturel, écologique et touristique;
- l'encombrement des véhicules et de maints autres corps étrangers et inesthétiques dont les quais sont constamment l'objet;
- la volonté populaire tant d'améliorer cette situation que de dynamiser et revitaliser le centre-ville, comme l'indique un sondage récemment organisé par la *Tribune de Genève*;
- la nécessité de parfaire l'identité de Genève en perfectionnant ce qu'elle offre dans sa confrontation croissante à la concurrence internationale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre en valeur le site de la rade en le rendant plus attractif tant pour les habitants de Genève que pour les visiteurs de passage;
- élaborer à cette fin, en accord avec les communes concernées, un programme d'aménagement des quais le long du Petit Lac;

¹ «Mémorial 155^e année»: Développée, 2486.

- engager les études sectorielles de circulation visant à déterminer les mesures nécessaires à la réduction du trafic automobile sur les quais, en veillant à ce que le trafic ne se reporte pas sur les quartiers limitrophes;
- proposer au Conseil municipal un arrêté permettant de financer les études correspondantes.»

II. Remarque liminaire

Une pétition portant sur les stands et commerces divers occupant les quais du Mont-Blanc et Gustave-Ador durant l'été a été renvoyée à la commission des pétitions qui l'a traitée entre mars et novembre 1998. Dans la mesure où la motion ci-dessus porte entre autres sur ce même problème, il est suggéré au Conseil municipal de traiter les deux rapports en même temps.

III. Traitement de la proposition de motion

Séance du 17 février 1998

Audition des motionnaires

La proposition de motion est présentée par M. René Winet et M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon.

Les motionnaires sont surtout préoccupés par l'encombrement des quais par des voitures (parkings sur les quais marchands) et les bateaux, dont certains laissés à l'abandon, même si les aménagements fleuris, surtout sur la rive gauche, sont exemplaires. Il faudrait arriver à éliminer le trafic de véhicules sur les quais afin de libérer les espaces pour les promeneurs et les terrasses, par exemple en construisant des tunnels ou des galeries le long des rives comme à Paris. Par contre, les motionnaires n'ont pas d'objection à l'encontre des stands divers (cafés, glaciers, etc.) qui mettent de la vie sur les quais.

Quant aux cars, ils pourraient être stationnés près de l'ancien siège du TCS sur la rive gauche et vers la gare routière (en enterrant celle-ci pour l'agrandir) sur la rive droite.

Une partie des bateaux pourraient être déplacés vers Hermance ou Anières.

Questions des commissaires et réponses des motionnaires

Le principal sujet de discussion entre les commissaires et les motionnaires est celui du trafic automobile et des moyens de l'éliminer des quais tout en évitant son report sur les quartiers limitrophes (Pâquis et Eaux-Vives). Il est proposé de

construire des parkings à la limite de ce périmètre (y compris l'extension du parking sous-lacustre du Mont-Blanc) afin d'inciter les visiteurs à continuer à pied, mais la question des coûts reste posée et doit être chiffrée. Par ailleurs, un déplacement des bateaux vers la périphérie serait problématique pour les nombreux petits chantiers navals de ce secteur.

Par contre, un consensus semble régner sur le fait que le jet-ski ne devrait pas être autorisé dans le Petit Lac et que les lignes de mouettes devraient être développées.

La commission constate que cette motion recouvre de nombreux problèmes spécifiques différents (amarrages des bateaux, trafic automobile sur les quais, règle en matière de stands sur les quais, etc.). Certains commissaires se montrent sceptiques sur la possibilité d'aboutir à des propositions à la fois réalistes et recueillant un consensus en commission.

Liste des auditions

Plusieurs auditions sont suggérées, dont celle de M. André Hediger (gestion du domaine public), du DAEL (amarrage de bateaux) et de l'Office des transports et de la circulation.

M. Jean de Tolédo ayant souhaité être auditionné sur cette motion, la commission décide de se prononcer sur l'ensemble des auditions après celle-ci.

Séance du 3 mars 1998

Audition de M. Jean de Tolédo

M. de Tolédo revient sur les deux votes populaires contradictoires concernant la traversée de la rade (juin 88 sur le principe et juin 96 sur les projets concrets). Le refus de juin 96 porte sur les projets proposés, pas sur le principe général d'une traversée de la rade. Le Conseil d'Etat devrait donc reprendre les études à ce sujet et proposer une nouvelle solution.

En février 86, un sondage montrait que la solution dite Ellenberger, suggérant d'insérer un projet de (grande) traversée de la rade dans une étude globale de l'ensemble du site de la rade, recueillait une majorité très nette. La motion N° 286 va exactement dans ce sens puisqu'elle permettra d'étudier des solutions améliorant la circulation en rendant l'accessibilité au centre-ville plus simple, de créer une nouvelle liaison entre les deux rives du lac (sondage IPSO de mai 97), d'éliminer les laideurs qui dévaluent le site de la rade et de rendre plus conviviales les rives, par exemple en y intégrant une salle de spectacles et des restaurants souhaités par les Genevois.

M. de Tolédo place ce débat dans le contexte de la lutte contre le chômage et le soutien aux finances cantonales et municipales (rapatrier les achats effectués en France voisine et donc créer des emplois et susciter des rentrées fiscales à Genève). Un milliard de francs suisses sont dépensés en France voisine en achats et les études montrent qu'un automobiliste achète pour 4 fois plus en valeur qu'un usager des Transports publics.

Organisation du travail et liste des auditions supplémentaires

La commission décide d'effectuer les auditions suivantes:

- M. André Hediger, chef du département des sports et de la sécurité;
- la Voirie et le SEVE;
- l'OTC.

Concernant la question des amarrages et des cheminements piétonniers le long des rives du lac, le DAEL sera consulté par écrit.

La commission constate qu'en substance la motion porte sur plusieurs enjeux liés mais différents:

- le trafic automobile sur les quais et les possibilités pour le réduire, voire le supprimer;
- l'usage qui est fait des quais marchands, y compris les problèmes de stationnement de véhicules et de rejets de matières polluantes dans le lac;
- la gestion des quais, y compris le problème de l'animation;
- l'application de la législation prévoyant le libre accès aux rives du lac.

Séance du 17 mars 1998

Audition de MM. Gaston Choffat, directeur de la Voirie, et Roger Beer, chef du SEVE

Les compétences du SEVE se limitent à l'entretien des zones de verdure, y compris des platanes et des plates-bandes fleuries. Le principal problème provient des Fêtes de Genève, après lesquelles il faut plusieurs semaines pour que le gazon ait repoussé.

L'Ile Rousseau fait également partie des espaces entretenus par le SEVE, l'enclos aux animaux ayant été vidé et les animaux rapatriés au bois de la Bâtie pour des raisons de rationalisation.

Les possibilités d'extension de l'espace engazonné sont limitées en raison de la forte densité de promeneurs les week-ends et les conséquences en termes d'entretien. Le fleurissement actuel et volontairement plutôt rustique avec des

plantes solides afin de limiter les coûts d'entretien. Le seul moyen d'augmenter les espaces verts serait de limiter l'espace dévolu aux routes, mais cela ne semble pas à l'ordre du jour.

Il est prévu à terme d'utiliser l'eau du lac pour l'arrosage dans le cadre d'un projet de concert avec le Jardin botanique sur la rive droite. Des installations ont été faites dans les parcs des Eaux-Vives et de la Grange sur la rive gauche pour recueillir, récolter les eaux claires à des fins d'arrosage.

Quant à la gestion des quais marchands, elle est du ressort de l'Etat qui est responsable des amarrages, à sec ou dans l'eau, même si ces espaces font partie du domaine public municipal. La nature des activités effectuées sur ces quais marchands entraîne des déchets divers, y compris des hydrocarbures. Les relations entre l'Etat et la Ville font l'objet d'une convention qu'il faut demander à M. André Hediger. Dans l'ensemble, très peu de plaintes sont reçues concernant ces espaces malgré leur utilisation intensive, ceci aussi parce que la Voirie investit des moyens importants pour leur entretien.

Séance du 31 mars 1998

Audition de M. Freddy Wittwer, directeur de l'Office des transports et de la circulation

M. Wittwer se prononce surtout par rapport à l'invite N° 3 de la motion proposant une réduction du trafic sur les quais. Le problème de base provient de la forme en «U» de ce site, rendant cet objectif très difficile à atteindre. Il est indispensable de favoriser le transfert modal vers les transports publics. Les études actuelles portent sur Circulation 2005 (suite du plan Circulation 2000) et prévoient une réduction du trafic à la rue de Lausanne qui se reportera partiellement sur les quais. Même si l'autoroute de contournement a induit une réduction du volume global de trafic automobile au centre, l'axe est-ouest reste tributaire d'un passage par le pont du Mont-Blanc et donc par les quais, surtout si l'on cherche à réduire le trafic sur la rue de Lausanne.

Un moyen de faciliter le trafic sur les quais serait de supprimer les places de stationnement actuelles mais tel n'est probablement pas le but des auteurs de la motion. Une fluidité accrue avait déjà été obtenue grâce aux mesures partielles prises dans le cadre du plan de modération du trafic «Tout doux les Pâquis».

Un allègement devrait provenir de la construction des parkings d'échange prévus vers Sécheron et au Port-Noir.

Par rapport à la mise sous terre du trafic (galeries et tunnels), M. Wittwer explique que le problème de la circulation ne se situe pas sur les axes mais sur les carrefours.

Audition de M. André Hediger, chef du département municipal des sports et de la sécurité

Selon M. Hediger, cette motion concerne plutôt les aménagements urbains que ses services. Il fait remarquer que les arrangements floraux actuels sont très réussis. De nombreuses idées séduisantes de modifications sont envisageables (par exemple placer des commerçants sur le pont des Bergues afin de créer une sorte de Ponte-Vecchio genevois), mais il faut une décision politique claire.

Les stands des glaciers ne sont pas très esthétiques et ressemblent à des bunkers en raison des déprédations dont ils ont fait l'objet. L'eau et le courant leur sont amenés par la Ville et facturés en conséquence. Il est envisageable de créer des modules standardisés loués par la Ville aux glaciers, voire de lancer un concours à ce sujet.

M. Hediger ne pense pas qu'il y ait une convention écrite avec l'Etat concernant les quais marchands mais il vérifiera.

Séance du 28 avril 1998

Discussion sur la suite des travaux

La commission n'a toujours pas reçu la convention entre la Ville et l'Etat concernant les quais marchands. Par ailleurs, le rapporteur est chargé de se renseigner auprès du DAEL à propos des règles du jeu en matière d'amarrages.

Par rapport à la gestion courante des quais (par exemple le nettoyage et l'écoulement d'hydrocarbures vers le lac), un commissaire propose d'envoyer une série concrète de questions au Conseil d'Etat et au Conseil administratif, afin en particulier de clarifier le partage exact des compétences. Cette proposition est acceptée.

Dans le cadre de la discussion finale de la commission, il faudra examiner l'option d'un crédit afin d'étudier un aménagement plus esthétique des quais.

Un commissaire signale que la commission des pétitions a reçu une pétition concernant les aménagements des glaciers.

IV. Discussion et vote

Séances des 26 mai, 8 septembre et 6 octobre 1998

Eléments supplémentaires pour la discussion de cette motion

Les membres de la commission ont finalement reçu la convention entre la Ville et l'Etat concernant les quais marchands, qui date de 1974. Elle paraît partiellement dépassée.

Par contre, les réponses de l'Etat et de la Ville aux questions écrites de la commission n'ont pas encore obtenu de réponse.

La commission des pétitions examine toujours la pétition relative aux glaciers. Un commissaire fait remarquer qu'il aurait été plus logique de faire traiter les deux objets par la même commission pour assurer un débat cohérent.

Du côté du Service d'amarrage, le rapporteur a obtenu la confirmation que les propriétaires des bateaux sont responsables de l'entretien de leurs bateaux, qu'ils soient dans l'eau ou à l'extérieur, y compris de leur apparence. Le service a un devoir de surveillance à ce sujet et vient de mener une opération majeure de nettoyage, aboutissant dans certains cas à la saisie de certains bateaux non réclamés. Ce service propose par ailleurs une visite du Petit Lac en bateau afin de mieux se rendre compte des problèmes.

La discussion dans la commission a surtout porté sur les enjeux suivants, déjà mentionnés:

- le trafic automobile sur les quais et les possibilités pour le réduire;
- l'usage qui est fait des quais marchands, y compris les problèmes de stationnement de véhicules et de rejets de matières polluantes dans le lac;
- la gestion générale des quais, y compris le problème de l'animation (stands et glaciers).

Des commissaires font d'une part remarquer qu'il ne faut pas préjuger des conclusions de la commission des pétitions concernant le problème des glaciers et que d'autre part il faut tenir compte des études et réalisations liées au projet «Au Fil du Rhône».

Un certain consensus se dégage sur la nécessité d'entreprendre une action concernant les quais marchands et la nature des différents stands et glaciers, mais une divergence apparaît sur le meilleur moyen pour y arriver: faut-il un crédit d'étude ou non? Certains font remarquer qu'en période de disette budgétaire ce n'est pas très crédible de proposer des dépenses de ce type alors que d'autres estiment que l'on peut parler de priorité importante.

Un autre commissaire fait remarquer que la motion est quelque peu fourretout, rendant la discussion difficile, d'autant plus que les auditions n'étaient pas très concluantes.

Un commissaire propose de remplacer la motion par une série de recommandations de la commission portant sur les enjeux susmentionnés.

L'idée générale serait de demander à la Ville, en coordination avec l'Etat, d'aborder de manière concertée les différents problèmes liés aux rives du site de

la rade et de proposer des solutions formant un tout cohérent. Cette approche correspondrait probablement à l'esprit, sinon à la lettre, de la motion. Ces recommandations devraient donc porter sur les différents aspects susmentionnés.

Après discussion, les conclusions suivantes, remplaçant la motion initiale N° 286, sont acceptées à l'unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement et proposées au Conseil municipal pour adoption.

«Il convient tout d'abord de rappeler que l'objectif des auteurs de la motion N° 286 est de mettre en valeur le site de la rade en le rendant plus attractif tant pour les habitants de Genève que pour les visiteurs de passage.

»Pour cela, il convient d'établir un programme d'aménagement des quais, de définir, le cas échéant, des mesures de circulation adéquates et enfin d'initier un concours d'aménagement des quais et des éléments urbains qui les composent.

»Afin de répondre à ces objectifs, il est demandé au Conseil administratif de présenter un crédit d'étude comportant quatre volets:

- mise en place d'un groupe de coordination des services cantonaux et municipaux concernés, afin de déterminer et clarifier les compétences respectives des différents services de la Ville et de l'Etat intervenant dans le périmètre de la rade;
- définition d'un concept d'aménagement et de transports complémentaire au plan de site;
- organisation d'un concours d'aménagement et de conception d'éléments urbains;
- vérifier les écoulements d'eaux usées et de matières polluantes vers le lac et prendre les mesures pour les réduire.»

Commentaire personnel du rapporteur

Il est incontestable que le site de la rade, même s'il ne faut pas tomber dans le lyrisme quelque peu excessif que l'on entend parfois à ce sujet («le plus beau site de monde» ou presque), est un beau site et un atout important de l'attractivité genevoise. Même si la motion était formulée de manière quelque peu confuse, elle a eu le mérite de mettre en évidence qu'il n'existe pas vraiment d'approche cohérente des services publics pour la gestion de ce site au quotidien et à long terme. Le plan de site en vigueur représente un instrument conservatoire essentiel mais qui ne suffit pas.

A la suite des auditions effectuées (et les conclusions de la commission des pétitions sur la pétition N° 73 portant sur les stands et les glaciers semblent aller dans le même sens), on a l'impression que le partage des responsabilités entre

Ville et Etat n'est pas limpide et que, de plus, une approche purement sectorielle est adoptée (circulation, espaces verts, amarrages, etc.), alors que ce site a besoin d'une approche coordonnée.

Par contre, il ne faut pas se faire d'illusions: la perception que l'on peut avoir des aménagements urbains et de l'usage des quais, par exemple des glaciers, ne peut qu'être subjective et il n'est pas possible de faire l'unanimité sur quelque solution que ce soit.

Concernant la circulation, il serait souhaitable qu'un jour le trafic automobile soit supprimé sur les quais, libérant ainsi un formidable espace de loisir et de détente à la disposition de la population. Mais on se doute bien que ce n'est pas encore pour demain...

En attendant, il faut insister sur le fait que ce dossier ne peut en aucun cas servir de prétexte pour ressortir le cadavre de la traversée routière de la rade du placard où la votation populaire de juin 96 l'a enfermé, à jamais espérons-le.

M. Pierre-André Torrent, rapporteur de la commission des pétitions (DC). Voici donc que nous avons à traiter conjointement le rapport sur une pétition concernant l'aménagement des quais et le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur une motion dont le titre est très clair: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!».

En lisant avec attention les nombreux commentaires et la transcription des différentes auditions concernant la pétition N° 73 «Pour un aménagement des quais digne de Genève», il a bien fallu se rendre à l'évidence que, pour la grande majorité des citoyens habitant notre ville ainsi que des nombreux touristes qui y viennent, c'est le site même de la rade qu'il s'agit de rendre plus esthétique et pas uniquement les glaciers, qui ont une longue histoire derrière eux.

Au fil des années, en plus des glaciers, de nombreux stands, aussi disparates les uns que les autres, ont vu le jour et certains ont commencé à vendre un peu de tout. De véritables bazars ambulants, qui n'ont rien à faire à ces endroits, s'installent pêle-mêle sur les quais et vendent des articles de bazars. A ceux-ci sont venus s'ajouter un certain nombre de débits de boissons, bienvenus pendant les grandes chaleurs, permettant à tout un chacun de boire ou de déguster soit une boisson rafraîchissante soit une glace maison. Ces commerces doivent absolument s'y maintenir et continuer la tradition que nous connaissons à Genève.

Par contre, l'aspect de la rade: bonjour les dégâts! D'aucuns disent: «Laissons comme cela, cela ne nous gêne pas», alors qu'on s'empêtre dans toute sorte d'engins entreposés au fil des années sur les quais: voitures, autocars, bateaux inutilisés pendant toute l'année; c'en est à se demander pourquoi des personnes

achètent des bateaux, barques ou voiliers et les laissent pourrir sur place, empêchant les très nombreux promeneurs de profiter des promenades tout au long de cette magnifique rade.

Il est consternant de remarquer que bon nombre de villes en Suisse se sont préoccupées de leurs sites touristiques et ont aménagé leur rade – citons Lucerne, Ouchy, ou, proche de chez nous, Annecy où il fait bon se promener – tandis qu’ici, à Genève, on s’en fout! Il n’y a aucune véritable politique pour remettre de l’ordre et procéder à l’embellissement de notre cité. On applique toujours le principe du laisser-faire, du laisser-aller! Les rares personnes qui osent dire quelque chose se font contrer et nous devons attendre des pétitions pour prendre conscience du problème et en parler, alors qu’il s’agit vraiment d’une histoire politique.

Le site de la rade est prestigieux. Quelle image avons-nous de notre ville, quelle image donnons-nous au peuple qui paie des contributions, parfois pour des stupidités, lorsque nous ne sommes même pas fichus de tenir la rade attractive, d’offrir la possibilité d’y flâner sans devoir faire attention où l’on pose les pieds? De plus, quand on voit le nombre impressionnant de véhicules qui y stationnent et que des produits polluants s’y écoulent, on ne peut pas dire que l’on est vraiment conscient des dégâts que nous causons à notre environnement. Nous ne sommes vraiment pas capables d’agir de manière énergique et rigoureuse pour offrir un environnement plaisant à notre rade.

Eh bien, Mesdames et Messieurs les membres de ce Conseil, tout le monde ne s’en fout pas: de nombreux habitants ont signifié leur profonde désapprobation pour ce foutoir que nous trouvons tout autour de la rade, la plus belle au monde.

Le rapport sur la pétition N° 73 en dit long sur cette situation, de même que le rapport sur la motion N° 286. Que devons-nous faire pour notre ville? Il y a ceux qui ne veulent plus voir de véhicules à l’intérieur de la ville et qui veulent mettre la ville à la campagne et, inversement, ceux qui sont pour un juste équilibre, et je suis de ces derniers. On ne peut pas toujours penser uniquement à soi et mettre la ville à la campagne et la campagne à la ville, les choses concrètes se passent ici, en ville, et pas ailleurs.

Bien entendu, il ne s’agit pas de supprimer les bateaux et de les envoyer au bout du lac. Pour régler le problème, nous avons des lois, et nous devons veiller non seulement à les appliquer mais aussi à les faire respecter. Pourquoi accepter pour certains ce que nous n’accepterions pas pour les autres? La demande n’est pas impossible: il s’agit de mettre de l’ordre, en aucun cas de chasser les bateaux des plaisanciers, mais de libérer les quais pour la population. J’estime, sans vouloir relever une lapalissade, qu’un bateau doit être à l’eau et non pas stationner, inutilisé, à longueur d’année sur les quais. Une voiture devrait être stationnée sur

ou dans un parking, mais pas sur les quais. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, je crois que ce que je dis n'intéresse pas beaucoup de monde. (*Le président sonne la cloche.*) Merci. Un autocar peut déposer ses passagers et aller stationner ailleurs, mais pas rester une partie de la journée sur le quai. A quoi correspondent ces habitudes? Je pense que les quais appartiennent à la population et qu'ils ne sont pas un espace sur lequel on vient faire des bricolages de fortune. (*Le brouhaha s'intensifie.*) Monsieur le président, il n'est pas possible de poursuivre dans un tel chahut...

Le président. Mesdames et Messieurs, il faudrait avoir un minimum de correction vis-à-vis de l'orateur, ce serait bien.

M. Pierre-André Torrent. Merci, Monsieur le président. Les quais appartiennent à la population, ils ne sont pas un espace sur lequel on vient faire des bricolages de fortune, tels que des réparations diverses et l'entretien de bateaux; il y a des lieux appropriés pour cela.

Rendons donc les quais à la population, une fois pour toutes, autorisons, sur leur surface, seulement des stands de glace et de boissons correspondant aux besoins et à des normes applicables et acceptables. Ainsi, Genève aura de nouveau une rade qui sera une rade et non pas un dépôt servant de poubelle à toutes sortes de choses, d'objets encombrants, de véhicules, de remorques et de bateaux inutilisés. Il faut, une fois pour toutes, que les réparations et l'entretien des ces derniers se fassent dans des lieux appropriés, tout comme les réparations de voitures se font dans un garage.

Si ma plaidoirie est un peu longue, c'est parce que j'aimerais vous faire comprendre que les abords du lac doivent également être sauvegardés – Monsieur Holenweg, c'est aussi pour vous – et qu'il ne faut pas seulement lutter contre la circulation trop abondante et les parkings, mais qu'il faut aussi veiller à tenir la rade agréable pour la promenade et permettre un accès pédestre normal.

Je vous remercie de votre attention et vous demande d'accepter les conclusions du rapport N° 436 A. Cela permettra enfin à notre ville de montrer une belle image, qu'elle se doit de conserver. De plus, l'aménagement préconisé dans ces conclusions, qui sont les mêmes que celles du rapport N° 437 A, entre également dans le cadre du concept «Au fil du Rhône».

Le président. Les conclusions de la commission des pétitions sont donc de renvoyer la pétition au Conseil administratif. C'est bien cela, Monsieur Torrent?

M. Pierre-André Torrent. Oui, Monsieur le président.

Le président. Bien, maintenant nous passons au rapport de M. Kanaan sur la motion N° 286. Si j'ai bien compris, Monsieur Kanaan, les conclusions de votre commission figurent à la page 8 et constituent un texte qui remplace la motion originale. Je vous donne la parole.

M. Sami Kanaan, rapporteur de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Effectivement, vous avez bien compris. Les conclusions qui figurent à la page 8 de mon rapport remplacent la motion originale.

Je tiens à signaler ici que les commissions n'ont pas pu faire un travail totalement efficace et intéressant à partir d'une motion qui avait suscité – de ma part aussi d'ailleurs, je le reconnais – quelques commentaires ironiques, lors de son dépôt. Nous avons pu identifier un problème tout à fait réel, comme l'a rappelé le rapporteur précédent, et la commission a fait un très bon travail. La preuve en est qu'à la fin de la discussion les conclusions ont été adoptées à l'unanimité des membres de la commission.

Premier débat

Le président. Je vous remercie. J'ouvre la discussion sur les deux rapports. Monsieur Winet, vous avez la parole.

M. René Winet (R). Je crois qu'il vaut vraiment la peine de parler pendant quelques instants du plus beau site du monde, la rade, comme le rapporteur l'a mentionné dans son rapport et dans ses notes personnelles. Je crois qu'il a raison.

Vous avez aussi pu constater que la motion N° 286 comporte diverses demandes. Il y a, pour le moins, cinq points que l'on doit régler, et j'aimerais revenir sur trois points qui me semblent importants.

Tout d'abord, au sujet de l'amarrage des bateaux, je crois que cela ne posera pas trop de problèmes de déménager ces bateaux dans un lieu où ils ne dérangeront pas les personnes qui se promènent sur les quais. Le deuxième problème concerne les stands et les maraîchers qui encombrant les quais. Comme vous avez pu le lire, aujourd'hui même, dans la *Tribune*, une nouvelle loi cantonale sur l'utilisation du domaine public est sortie. Cette nouvelle loi pourrait éventuellement régler quelques-uns de ces problèmes, mais elle pourrait aussi, éventuellement,

poser quelques autres problèmes supplémentaires. Il appartient au département des sports et de la sécurité, et surtout au Service du domaine public, de vérifier que ces problèmes ne s'aggravent pas.

Je ne veux pas entrer dans le détail au sujet des stands de glaces, l'article 30 de notre règlement me l'interdit; je parlerai plutôt de la gestion générale de la circulation. C'est un sujet qui me préoccupe et qui m'intéresse.

Un moyen de régler les problèmes dus à la circulation sur les quais serait d'enlever carrément les voitures des quais, devant les hôtels, sur la rive droite. (*Applaudissements.*) Je vois que les Verts me soutiennent, ils disent: «Bravo, les radicaux ont de bonnes idées.» Malheureusement, on ne peut pas enlever carrément les voitures de cet endroit, puisqu'il faut quand même encore venir au centre-ville. Alors, j'ai une autre vision des choses. On pourrait amener cette voie de circulation – éventuellement par un tunnel – directement dans le parking sous-lacustre et on pourrait profiter de cette occasion pour agrandir ce dernier. La solution serait que des ascenseurs partent du parking sous-lacustre vers des îlots construits en surface où des petits bateaux attendraient les clients pour les amener vers les deux rives.

Mesdames et Messieurs, c'est une vision, c'est peut-être de nouveau un grand projet qui ne plaira pas à tout le monde, mais j'estime qu'avec un tel aménagement on pourrait supprimer les voitures des quais, aménager ces derniers d'une façon plus conviviale et permettre aux touristes et aux visiteurs d'accéder facilement au centre-ville.

Les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement ont demandé, à l'unanimité, de soutenir une proposition pour l'ouverture d'un crédit d'étude. Ils n'ont peut-être pas soutenu à l'unanimité mon idée, mais, au moins, ils ont demandé au Conseil administratif de présenter un crédit d'étude. J'espère que le Conseil administratif considérera ce dossier comme étant une priorité et que le Conseil municipal, dans un délai relativement bref, pourra voter un crédit proposé par le Conseil administratif. Je vous remercie.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Ce rapport a le grand avantage de nommer les problèmes qui empêchent la rade d'être harmonieuse.

La motion N° 286 avait pour but de mobiliser les partenaires: la Ville de Genève, l'Etat, les commerçants et de connaître évidemment les avis des intéressés. Par contre, je ne laisserai pas dire que les motivations des motionnaires ne prenaient pas en compte les places de stationnement. M. Winet a parlé de «vision», moi j'ai fait un rêve. Les voitures doivent quitter les quais et les cars touristiques doivent bénéficier de places de stationnement souterraines; on ne le

dira jamais assez. Et même, si on veut aller un peu plus loin, lorsque la «négative aiguë» qui s'est abattue sous forme d'épidémie sur notre canton aura été vaincue, nous pourrions proposer un chantier à la population et redonner la jouissance des quais aux riverains, aux habitants et aux touristes amoureux de Genève, en creusant des voies souterraines, comme cela se fait dans la plupart des grandes villes européennes, afin de ne plus subir les voitures en surface, sans pour autant priver les automobilistes de la traversée de Genève par les quais.

Cette motion est certainement le début d'une longue histoire et le rapport de la commission de l'aménagement le confirme. Le Conseil administratif a un très très beau projet à élaborer nous démontrant combien il est profitable pour notre ville et ses citoyens de travailler en coordination, en complémentarité avec l'Etat, avec les partenaires commerciaux, afin que la rade reste le blason miroitant de notre ville. C'est pourquoi le PDC vous invite à accepter les conclusions de la commission.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La proposition qui nous est faite ne commande guère de rêver. Ce que je constate, c'est que la motion N° 286, qui a fait l'objet d'un débat relativement nourri du Conseil municipal et qui était raisonnablement bien rédigée par son auteur initial – à ma connaissance, M. Pierre-Charles George – revient édulcorée après son passage en commission, et cela m'étonne.

La commission, à l'unanimité, est arrivée à trouver un compromis. Il ne s'agit pas de mettre en péril ce compromis. Ce que j'observe, c'est que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a un effort à faire en ce qui concerne la qualité du site de la rade, mais la commission oublie, étonnamment, dans ses conclusions, de faire référence à l'objectif qu'elle fixe aux différents groupes de coordination, aux experts et au concours qu'elle entend voir mener sur ce site. J'entends certains ici dire qu'il faut régler le problème des bateaux, j'entends d'autres dire qu'il faut régler le problème des voitures, mais je constate, à la lecture du rapport – qui n'est pas mal fait – à la lecture du fruit du travail de la commission, qu'on ne nous indique pas pourquoi il faut le faire. Aussi ai-je déposé sur le bureau du Conseil municipal un amendement qui consiste à introduire, comme première invite de la motion, la phrase suivante:

Projet d'amendement

«mettre en valeur le site de la rade en le rendant plus attractif, tant pour les habitants de Genève que pour ses visiteurs».

Je vous propose de voter cet amendement et je vous suggère de faire preuve, pour une fois, d'un accueil, je dirais, un peu favorable à un amendement de

l'Entente, dans la mesure où cet amendement me paraît frappé au coin du bon sens, car les études que vous entendez mener n'ont de sens que dans la mesure où vous en fixez les objectifs. Au moment où nous demandons au Conseil administratif d'instaurer un contrôle de gestion, je crois que c'est un acte minimal, de la part du Conseil municipal, que de préciser l'objectif visé par la motion, à savoir l'amélioration générale des quais. Je regrette de le dire aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais ce point leur a apparemment échappé; c'est la raison pour laquelle je leur suggère que le fruit de leur travail soit mis en forme ou rédigé de façon qu'on comprenne qu'un concours d'architecture sera organisé en vue d'améliorer l'aspect de la rade et pour déterminer la forme idéale des stands de glaces et autres commerces des quais de Genève et non pas pour aboutir à un statu quo.

M. Sami Kanaan, rapporteur de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Je commencerai par répondre à M. Froidevaux, car j'ai à cœur de le rassurer. S'il tient à ce que l'on mentionne que le but de toute l'opération est de rendre plus attractif le site de la rade, je n'y vois aucune objection. Cela me paraissait évident, car le but de l'opération peut difficilement être de le rendre moins attractif. S'il ne s'agit que de cela, je pense et j'espère que mon groupe suivra votre amendement, Monsieur Froidevaux.

Cela dit, je ne vais pas m'allonger longtemps sur les raisons qui font que l'on doit voter les conclusions des travaux de la commission, car j'espère que nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'embellir la rade. Toutefois, j'aimerais mentionner les limites de l'exercice. Lorsque nous avons examiné ce dossier, nous avons avant tout constaté qu'il y avait un fossé entre les discours et la réalité. Les discours vantent sans arrêt la beauté du site de la rade, son importance, sa valeur, mais, en réalité, simplement par habitude j'imagine, il n'y a pas vraiment de coordination entre les différents services concernés. Nombreux sont les services qui s'occupent de l'entretien général du site de la rade. Cela concerne aussi bien les rives que le plan d'eau, la circulation que les quais, l'entretien des espaces verts que l'usage du domaine public, et ainsi de suite. Si le résultat des travaux de ce Conseil pouvait amener les services à travailler de manière plus interdisciplinaire, ce serait déjà une très bonne chose et c'est le but de la première invite.

La deuxième invite est relativement prudente, car la problématique d'aménagement et de circulation est extrêmement complexe. Et c'est sur cette invite-là que nous avons été le moins loin par rapport à la motion initiale.

Nous avons, en particulier, traité la problématique du trafic. En ce qui me concerne, et je pense que c'est aussi l'avis de mon groupe, je ne demande pas

moins que de pouvoir supprimer le trafic automobile sur les quais, simplement pour dégager de l'espace au profit des habitants et des visiteurs. Evidemment, le spécialiste de ce dossier, l'Office des transports et de la circulation, avait beau jeu de nous énumérer les obstacles multiples et divers à court et à long terme qui s'opposaient à toute approche visant à éliminer le trafic sur les quais. On nous a même confirmé que la situation allait empirer, car les plans prévus concernant la rue de Lausanne avaient pour effet secondaire, tout à fait officiel, de déplacer encore plus de trafic sur les quais de la rive droite, le long du lac. Nous sommes donc encore loin de la vision idyllique qui habite certains. D'autres ont proposé des voies souterraines à la «parisienne». Je rappelle que, à Paris, assez souvent pendant l'année, ces voies souterraines sont fermées, parce que la Seine a un niveau trop élevé. Il pourrait être intéressant de voir, le jour où les neiges de cet hiver fondront, si cela a des effets similaires à Genève.

Bref, nous souhaitons clairement que, tôt ou tard, il y ait une vision des choses qui permette d'évacuer le trafic automobile des quais, non pas dans une logique de déplacer ce trafic, mais dans la logique de diminuer le trafic automobile classique en ville de Genève.

Pour ne pas mettre en danger le compromis de la commission, nous avons renoncé à déposer des amendements trop explicites à ce sujet, mais cela ne signifie évidemment pas que nous renonçons à atteindre cet objectif à terme.

Nous avons abordé un autre problème qui paraît insoluble: le libre accès aux rives du lac pour toutes les personnes qui s'y promènent. C'est moins un problème pour les rives qui touchent la ville de Genève que pour les communes situées de part et d'autre de Genève, le long du lac. La loi est allègrement violée, puisque le libre accès au lac est quasiment impossible à de nombreux endroits, des deux côtés du lac, dès qu'on s'éloigne des limites communales de la ville de Genève.

La question de la gestion du plan d'eau que constitue le Petit Lac subsiste également. Notre Conseil a déjà débattu de ce sujet, en particulier des différents types de bateaux autorisés, de la pratique du jet-ski, etc. Là aussi, nous nous sommes vite heurtés à des limites. Ces problèmes sont relativement marginaux, en comparaison des problèmes réels de cet endroit, et je redoute que de nombreuses années ne s'écoulent avant que les vrais problèmes de circulation et de gestion du plan d'eau soient vraiment traités.

La troisième demande de la motion est le concours d'aménagement. Il n'y a pas de miracle sur la manière d'aménager les quais: c'est tout simplement une question de goût. Je pense que la plupart des personnes ici présentes apprécient de pouvoir manger une glace, l'été, en se promenant sur les quais. Ces mêmes personnes considéreront probablement que les stands des glaciers sont moches.

Ce genre de contradiction est normal. Peut-être qu'un concours permettra de définir quelques règles à appliquer en matière de mobilier urbain ou d'aménagement des espaces verts. Il sera difficile de mettre tout le monde d'accord sur la meilleure façon d'aménager les rives du lac. Toutefois, nous estimons qu'un concours pourra amener des éléments de réflexion.

Quant à l'écoulement des eaux usées, si la motion ne réglait que ce problème, ce serait déjà beaucoup. Nous avons découvert ce problème au cours du traitement de la motion N° 286 en commission. Il n'est pas normal qu'à notre époque, à Genève, les eaux usées et polluantes aillent gentiment vers le lac sans que personne ne s'en soucie. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour rendre le site de la rade vraiment attractif. La motion amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement n'est qu'un timide pas qui va dans la bonne direction.

Le président. J'ai un petit problème avec l'amendement de M. Froidevaux. Les conclusions que nous devons voter et qui figurent en page 8 du rapport commencent par: «Il convient tout d'abord de rappeler que l'objectif...» et contiennent exactement les termes de votre amendement, Monsieur Froidevaux. Je ne comprends pas très bien ce que vous voulez. Je vous laisse y réfléchir et je donne la parole à M. Hediger.

M. André Hediger, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif pense comme vous: la rade est un site privilégié, aussi bien pour la population de Genève que pour les touristes. Il est exagéré de dire que les quais sont un immense bazar. Comme il a été dit il y a un instant, on peut rêver d'un autre aménagement pour ce lieu mais, comme plusieurs services cantonaux et municipaux gèrent la rade, cela n'est pas évident.

Tout d'abord, tout ce qui touche le plan d'eau ainsi que les quais marchands est régi par l'Etat, même si les quais appartiennent à la Ville de Genève. Que trouve-t-on autour de ce plan d'eau? Il y a premièrement les amarrages de bateaux. Et où les déplacer? Concernant les bateaux qui envahissent les quais, je pense que des solutions ont été trouvées. Les quais sont également utilisés par les glaciers et les étalagistes. Or, la pétition relevait notamment que les stands des glaciers n'étaient pas esthétiques. C'est vrai, mais les glaciers nous ont expliqué qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, étant donné qu'ils subissaient très souvent des actes de vandalisme la nuit. J'en conviens, ces conteneurs, comme je les appelle, ne sont pas beaux. Il y a aussi les étalagistes, dont j'ai réduit le nombre au cours des dernières années. On y trouve aussi les Mouettes, qui

assurent les navettes d'un côté à l'autre du lac. Sur les deux rives, il y a également des petits trains, ainsi que des pêcheurs, sans compter la police du lac qui est aussi présente, de même que le chantier de M. Cauderay. Mentionnons aussi les petits bateaux de l'école de voile. De plus, il y a les voitures et les cars, et il est vrai que, sur une rive, le parking est plus important que sur l'autre. Et toutes ces organisations, ces personnes, défendent leur vision des choses et leur gagne-pain.

Dans les conclusions du rapport, vous dites qu'il faudrait trouver des solutions. Je suis entièrement d'accord avec vous. Il faudrait organiser une réunion générale avec toutes les personnes concernées. M. Winet demandait de supprimer les cars. C'est vous-mêmes, Monsieur Winet, qui aviez demandé, avec les commerçants, que les cars soient stationnés au bord du lac, côté Eaux-Vives. Vous m'aviez demandé de trouver d'autres emplacements proches de Rive, la gare routière de la place Dorcière étant trop petite, afin que les touristes venus en car ne soient pas trop éloignés du centre-ville.

Tous ces intérêts contradictoires, toutes ces demandes font que les quais prennent un air un peu désordonné. Je comprends que vous demandiez un crédit d'étude destiné à un concours d'aménagement, afin d'agencer ces quais d'une manière plus conviviale. Mais il faut bien s'entendre ce soir: même si on est en période électorale, il faudra que les uns et les autres, qui défendent tous leurs propres intérêts, soient d'accord de trouver un consensus.

Ce qui m'inquiète, quelqu'un l'a dit il y a un instant et les journaux en ont parlé aujourd'hui, est la chose suivante; ce n'est plus l'ancien règlement qui donnait quelques droits à la municipalité de s'opposer à certains projets qui est en vigueur. Le règlement a été modifié par M. Carlo Lamprecht et le nouveau règlement fait mention d'un usage accru du domaine public, certains ont même parlé d'une «libéralisation» des quais.

Je ne vous cache pas que, à ce jour, j'ai de nombreuses demandes d'occupation des quais, aussi bien de personnes désirant griller des merguez que d'autres voulant vendre des kebabs. Bien entendu, comme vous, je refuse que les quais deviennent une sorte de souk enfumé. Certains apprécient peut-être cela, mais j'ai compris, en lisant le rapport de la commission des pétitions et celui de la commission de l'aménagement et de l'environnement, que ce n'est pas ce que vous désirez. Tout comme moi, vous désirez des quais esthétiques, ayant une certaine allure et faisant plaisir aux habitants et aux touristes.

Avec le nouveau règlement, on est confronté à un usage accru, non seulement des quais, mais également des places. Comme je l'ai déclaré en toute sérénité aux journaux, le problème va également se poser pour certaines places, pour lesquelles, jusqu'à ce jour, on donnait des autorisations d'occupation aux commer-

çants ayant une vitrine sur la rue. Maintenant, ceux qui se trouvent dans des passages ou à l'arrière de bâtiments pourront aussi demander des autorisations; avec le nouveau règlement, on ne pourra pas s'y opposer.

Il nous faudra trouver un plan d'aménagement de la rade préservant le site, en rapport avec le règlement relatif à l'utilisation du domaine public et avec l'usage accru prévu par le nouveau règlement sur la rade. Il sera très difficile d'appliquer tout ce que, à juste titre, vous réclamez.

Il faut lancer des idées, afin que le Conseil administratif puisse présenter un crédit demandant une étude sur les deux rives, voire un concours, s'il le faut, et qu'après on puisse en débattre. De toute façon, si l'on veut que la rade change d'aspect, chacun devra faire le poing dans sa poche, à un moment donné. Il ne faut pas non plus que les alentours de la rade soient des lieux morts. Tout port – parce qu'on peut considérer cet endroit comme un port – a une activité spécifique que l'on apprécie lorsque l'on va à l'étranger, par exemple au bord de la Méditerranée ou de l'océan. D'aucuns apprécient cette animation portuaire avec la vie qui s'y déroule et les inévitables encombrements. Il faudra donc savoir exactement ce que l'on décide à ce moment-là.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je n'aurai garde, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, d'allonger les propos de mon collègue André Hediger qui a bien résumé une partie des difficultés que nous allons rencontrer, à terme, avec l'ouverture accrue du domaine public à des particuliers. La presse s'est révélée très ouverte à l'anarchie, anarchie que l'on peut apprécier, voire admirer dans certaines occasions, mais qui, dans certains cas, et vous le verrez très vite, peut susciter des réactions extrêmement négatives de la part de la population qui sera gênée dans des activités. Il n'est, hélas, pas souvent possible de demander le respect d'une concession du domaine public qui stipule qu'un commerçant peut intervenir sur 1 m 50 pour laisser le passage des piétons. En réalité, il faudrait poster des agents sur la rade, comme c'est le cas en matière de circulation automobile, pour que ces règles-là soient respectées.

Il est évident que nous aurons à débattre de ces problèmes et qu'il m'amuse de vous entendre à propos de la rade. Comme le disait M. le maire – mais je doute que vous l'ayez bien écouté – la rade supporte une sorte d'anarchie, cette activité portuaire qui s'accommode assez bien d'activités multiples, telles que le batelage, le commerce, les glaciers, certaines terrasses, mais je doute fort, par contre, que l'autorisation délivrée au mépris de la volonté de la Ville de Genève par le Département de l'économie, pour une utilisation accrue du domaine public, soit bienvenue en ces lieux. Vous verrez que nous aurons quelques difficultés à arguer, en fonction des articles du fameux règlement, sur une légitimité à restreindre l'usage des quais et de la rade.

A mon sens, malheureusement, les conclusions de la commission de l'aménagement sur la motion vont à contre-courant de ce que nous souhaitions tous, c'est-à-dire non pas réglementer mais ordonner un peu et redonner aux quais, à la rade, une certaine composante esthétique qui avait disparu.

Je doute que nous puissions, même si le crédit d'étude est déposé devant votre Conseil, obtenir ce que nous souhaitions. Je tenais à vous dire cela, parce que c'est un de mes grands regrets. J'ai été interpellée à d'innombrables reprises, et je n'exagère pas, par des touristes, par des architectes, par des gens en visite à Genève, qui tous, sans exception, déploraient l'aspect totalement inesthétique des baraquements installés, de-ci de-là, sur les quais et le fait que nous n'ayons pas une politique dans ce domaine. Ils rappelaient que – et c'est l'évidence – dans d'autres villes, comme Rome, comme Paris, là où nous avons souvent l'habitude de nous rendre, il a été mené une politique exactement inverse à celle qui se définit aujourd'hui.

Eh bien, cela, Mesdames et Messieurs, vous aurez à le régler; mes collègues, malheureusement, auront à le faire aussi. Ce sera un travail juridique, parce que nous allons être interpellés, il y aura des recours en permanence. Une fois de plus, le travail de l'administration ne se fera pas à travers une vision politique de l'aménagement urbain ni à travers des dispositifs qui imposent – pas nécessairement de manière coercitive – une certaine qualité esthétique. Le règlement de l'usage accru du domaine public sera appliqué, et je le regrette infiniment. Si certains d'entre vous, dont M. Winet peut-être, avaient la curiosité de consulter le règlement édicté récemment, ils constateraient qu'il n'y a aucune, mais strictement aucune réflexion sur l'esthétique nécessaire à la sauvegarde de certains sites en ville de Genève, que ce soit l'hypercentre, là où les voiries sont effectivement déjà encombrées, où les bâtiments sont serrés, les places historiques, etc., il n'y a aucune composante, disais-je, qui amène cette réflexion dans ledit règlement. Je crains, comme mon collègue, comme le reste du Conseil administratif, que cette affaire-là ne nous entraîne vers des difficultés infiniment plus considérables qu'il n'y paraît. L'histoire le dira, mais je crains de ne pas être détrompée.

M. Roberto Broggin (Ve). J'ai de la peine à suivre la frilosité un peu surréaliste du Conseil administratif, et j'y reviendrai.

Quant à l'amendement de M. Froidevaux, ainsi que l'a signalé le président, je le trouve magnifique. Effectivement, mot pour mot, cet amendement est repris des conclusions du rapport N° 437 A de la commission de l'aménagement. Alors, on peut le voter une deuxième fois, on peut faire un doublon, mais cela m'étonne venant du Parti libéral.

Cela dit, je donnerai très rapidement un petit cours d'histoire. En 1959, le conseiller d'Etat Dutoit, radical, ne se faisait pas réélire parce qu'il prévoyait des autoroutes souterraines, comme le proposait à l'instant notre collègue Winet, marchand de glaces. Il a reçu une sacrée tuile et n'a pas été réélu. J'ai appris cette semaine, par la presse française, qu'à Paris le maire – qui n'est pas forcément de mon bord – propose justement la réduction de la circulation automobile sur les rives de la Seine pour préserver leur beauté et celle de leurs environs. Il ne me semble donc pas être dans le faux en proposant un meilleur accueil pour les hôtes de passage, favorisant ainsi l'hôtellerie et le commerce. Nous avons pu constater que l'espace devant l'Hôtel des Bergues, sur le quai du même nom, a gagné en qualité et en tranquillité depuis qu'il ne supporte plus le transit automobile. Donc, nous pouvons imaginer que pour les autres hôteliers l'embellissement de la rade ne peut être que favorable.

Une très large majorité si ce n'est l'unanimité des deux commissions qui se sont penchées sur les objets que nous traitons se prononce pour la mise en valeur du site de la rade en le rendant plus attractif.

J'en reviens aux propos tenus par M. le maire et par M^{me} Burnand, qui dénotent certainement, comme je le disais, une frilosité du Conseil administratif. M. le maire nous a cité tous les usagers du bord du lac, or je crois qu'il convient de sérier certaines priorités. On ne pourra jamais satisfaire tout le monde. L'objectif contenu dans les conclusions des rapports est de donner des pistes et des encouragements allant dans un certain sens. Effectivement, il convient que les différents services de la Ville de Genève, en collaboration avec les services de l'Etat, puissent trouver des solutions plus heureuses que le pourtour actuel de la rade.

Je vous rappelle que la rade est soumise à un plan de site qui dépend de l'Etat, qu'on ne peut pas y construire n'importe quoi, mais qu'on peut y aménager des installations de saison, et cela est du ressort de la Ville de Genève, autant des services de M. Hediger que des services de M^{me} Burnand. Je m'étonne que, pendant les douze années que vous avez siégé au Conseil administratif, vous n'ayez rien fait et que vous ayez attendu que des pétitions ou des motions vous interpellent. Je me demande ce que vous avez fait, assis sur vos sièges, pendant tout ce temps!

Les services du domaine public, de l'aménagement urbain et les services cantonaux concernés, en collaboration avec les communes qui nous sont proches, aussi bien Pregny-Chambésy que Cologny, doivent se donner la main et chercher ensemble des solutions pour rendre la rade encore plus resplendissante. La rade est une des attractions de notre Genève touristique et aussi, ne l'oublions pas, une attraction pour les habitants de notre canton. C'est pour cela que les deux commissions vous proposent, à vous, Madame et Messieurs du Conseil administratif, d'étudier les pistes préconisées dans la motion N° 286 amendée. Ne vous mettez

pas sur les pattes arrière, je trouve cela d'une frilosité, comme je l'ai déjà dit, déplorable. Je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter les conclusions des deux commissions. Je vous remercie.

M. Michel Ducret (R). Tout d'abord, j'ai une remarque à formuler à l'intention de M. Kanaan. Des voies souterraines ne sont pas des voies sur les berges, et le problème n'est pas celui des risques de noyades mais bien de savoir comment relier les souterrains des deux quais et surtout à quel coût.

Pour le solde, je dois dire qu'il est piquant d'entendre ce soir les propos du représentant d'un parti qui, dans une lettre d'appel au soutien électoral des ingénieurs, des architectes et des constructeurs de ce canton et de cette ville, prétend soutenir les grands projets. Quels grands projets? Sans doute s'agit-il de la traversée de la rade, de l'aménagement de la place des Nations, ou encore du parking de la place Neuve!

Ce parti déclare ce soir qu'il faut diminuer le trafic dans notre ville, ce qui est bien, sur les quais en particulier, ce qui est encore mieux, et qu'il faut donc trouver une solution à ce problème. A cela on adhère tous, c'est sûr. Mais cela alors même que ce parti s'est opposé à toute traversée de la rade, s'est opposé au parking de Neuve, s'oppose déjà au projet de voies sur les berges et s'oppose donc à tout projet qui permettrait enfin de relier le secteur Arve-Lac à l'autoroute de contournement. Certes, Mesdames et Messieurs, c'est piquant, c'est piquant pour nous, pour nous qui faisons de la politique. C'est certainement piquant pour ses propres alliés de l'Alliance de gauche, du Parti des Verts, mais, vis-à-vis des électeurs, ce n'est pas piquant, Mesdames et Messieurs, c'est carrément malhonnête!

C'est précisément ce refus de trouver des solutions d'ensemble qui tiennent compte de tous les intervenants, de tous les besoins, qui empêche d'améliorer la situation en matière de circulation à Genève et en particulier sur les quais, objet de la proposition qui nous occupe ce soir.

En l'absence de tout contournement crédible de notre cité, les quais sont devenus le «U» lacustre sur lequel on doit reporter un trafic de transit qui n'amène strictement rien de valable à notre cité, sinon des ennuis et de la pollution. Ce soir, on «blablate», on parle de décors, on parle de détails, alors que les principes mêmes de base ne sont pas acquis.

Cette politique à courte vue n'a pas et ne doit pas avoir d'avenir. Il faudra se déterminer un jour pour une solution de principe et l'appliquer. A ce moment-là, on pourra se préoccuper du décor en fonction d'un principe qui sera adopté. Le reste, c'est tromper la population.

M. Guy Valance (AdG). Il y a dans cette assemblée une densité d'esprits visionnaires, j'allais dire légèrement hallucinée, qui est tout à fait enthousiasmante.

Je n'arrive pas, Mesdames et Messieurs, ce soir, comme d'ailleurs pendant l'ensemble des travaux de commission, à comprendre réellement de quoi nous parlons avec la pétition du journal *Extension* et avec la motion N° 286 de l'Entente.

On parle de grandes percées dans les flancs de la rade pour y accueillir des flots de voitures, des autoroutes, voire des ascenseurs qui amèneraient les voitures devant le Mövenpick de M. Winet. Ce sont évidemment des projections absolument extraordinaires, et il est vrai qu'il est bon, Mesdames et Messieurs de l'Entente, de vous voir parfois rêver un peu.

On parle bien sûr du grand retour d'un projet de traversée de la rade – M. Ducret vient d'y faire allusion – donc on est véritablement dans la remise en question des immenses projets de la politique des transports en ville. Et puis, on parle aussi, finalement, d'un petit peu plus d'hygiène sur cette rade. A ce sujet, il y a comme qui dirait une sorte de syndrome hygiéniste. Personnellement, Mesdames et Messieurs, je ne veux pas d'une rade aseptisée, d'où disparaîtraient tous les petits chantiers navals qui existent – M. Hediger y a fait allusion fort justement – toute l'activité qui existe, une activité de mécanique, d'ouvriers, de commerçants. Tout cela fait partie de la vie de notre rade. Avoir une rade constituée de géraniums, de petits chalets suisses pour les glaciers, de petits trains et de petits nains, ce n'est pas ce que j'appelle de mes vœux, et je ne pense pas que l'attractivité de Genève dont vous vous vantez tant et que vous recherchez en serait améliorée.

Alors, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut aujourd'hui suivre les conclusions du rapport de la commission de l'aménagement qui, finalement, a pu, après de longues semaines de travail astreignant, mettre un petit peu d'ordre dans la motion N° 286 qui partait absolument tous azimuts.

Ce qui nous semble important, c'est bien entendu d'améliorer l'attractivité de la rade, de trouver éventuellement des installations esthétiques qui remplaceraient les conteneurs en plastique, etc., tout cela doit naturellement être étudié. Nous avons constaté – et ceci est un élément important et il faudrait que les deux exécutifs genevois puissent y mettre bon ordre – un désordre complet dans l'attribution des responsabilités entre le Canton et la Ville. Nous avons surtout aussi constaté des écoulements de matière, benzine et autre huile, qui se répandent dans le lac. Il faut immédiatement résoudre ce problème. C'est le plus petit dénominateur commun qui a pu nous réunir autour de la motion, que je vous invite à voter. De toute façon, il s'agit d'une motion et on connaît le sort réservé aux motions!

Mesdames et Messieurs, je vous remercie, mais surtout ne nous faites pas une rade aseptisée, proprette et du business.

M. Pierre-Charles George (R). M. Valance vient de nous bombarder d'une leçon de nettoyage de la rade, nettoyage que nous n'avons jamais voulu. Nous ne voulons pas d'une rade sans défaut et sans rien, parce qu'on devrait supprimer les cygnes ainsi que tous les canards qui font des nids au bord du lac et qui sont nos animaux chéris!

J'aimerais quand même rétorquer à M. Hediger – qui a disparu de la circulation, évidemment: chaque fois qu'on parle de son département, il disparaît, c'est très pratique pour les réponses – qu'il a la malhonnêteté de dire aujourd'hui que le nouveau règlement s'applique à la rade. Le nouveau règlement du domaine public s'applique aux rues de Genève. Je vous rappelle que, quand on a fait le plus long sandwich du monde – qui allait de la Fusterie à Longemalle – la Ville nous a d'abord envoyé le Service du domaine public et ensuite le Service d'hygiène pour nous dire qu'on n'avait pas emballé le sandwich! Vous voyez où on en est à Genève, c'est vraiment dramatique.

Le nouveau règlement ne s'applique absolument pas à la rade; le Conseil d'Etat me l'a confirmé.

Vous savez que la rade est régie par un plan de site et que toute autorisation est soumise aux règles définies par ce plan de site. Vous savez également que, à un moment donné, la Commission des monuments et des sites avait décidé de faire supprimer toutes les enseignes lumineuses, car elle trouvait qu'elles étaient laides. Cette décision a donné lieu à un tollé général et on a réussi à persuader la commission de maintenir ces enseignes lumineuses qui se reflètent dans l'eau et qui sont d'un très bel effet.

Quand je me promène le long du quai du Mont-Blanc, je peux voir un magasin, vendant je ne sais quel chenil, construit avec quelques planches de chantier; ce n'est vraiment pas esthétique. Je peux aussi voir un stand biblique; je n'ai rien contre, il est au moins propre, mais c'est un chalet! Il y a aussi le chalet de l'Office du tourisme qui se croit à la montagne! L'esthétique n'y est pas et il faut que la Ville... – ah, merci, Monsieur Hediger, d'être revenu à votre place, cela me fait plaisir!

Il existe, sauf erreur, une commission, composée de représentants de la Ville et de l'Etat, qui se réunit de temps à autre pour discuter de certains problèmes. La Ville pourrait demander à l'Etat de pouvoir y discuter de l'aménagement de la rade. Je ne sais pas si vous le savez, mais moi je le sais, M. Koechlin a déposé la même motion au Grand Conseil. Nous pourrions donc connaître la position du Grand Conseil et du Conseil d'Etat à ce sujet.

Je le dis encore une fois, le plan de site de la rade régit les constructions, même provisoires, sur les bords du lac. Nous n'avons rien contre les chantiers navals du quai des Eaux-Vives, bien au contraire; les baraques des pêcheurs sont agréables à regarder, elles sont toutes à peu près du même style, un peu rustique dans leur aménagement.

Mesdames et Messieurs les conseillers, vous avez du boulot, si vous voulez être réélus et, Monsieur Hediger, ne vous fâchez pas comme vous l'avez fait dans la *Tribune*, mais essayez plutôt d'étudier le problème. Le règlement sur le domaine public s'applique aux rues de la ville et non pas aux quais.

M. Pierre Reichenbach (L). Je ne voulais pas intervenir, mais M. Valance m'a fait un peu peur. Dans son intervention, il a parlé d'une rade «aseptisée». Personnellement, j'aime bien l'odeur des bateaux que l'on gratte; ces odeurs de térébenthine et de peinture sont sympathiques, mais il faut aussi savoir raison garder. Il faut rendre la rade attractive; je ne dis pas qu'elle ne l'est pas déjà, mais je crois qu'on peut améliorer certaines choses.

La propreté élémentaire concerne essentiellement l'eau. Il faudrait peut-être aussi améliorer la coordination entre les services. Quand on trouve, par exemple, un cygne crevé près des bateaux et qu'on téléphone au Canton, on nous dit: «Non, ce n'est pas de notre ressort; il faut en informer la Ville.» On téléphone alors à la Ville qui nous répond: «Non, c'est le SEVE.» Et quand on téléphone au SEVE, celui-ci nous répond que cela concerne le Service des eaux et forêts! Bref, je crois que la coordination ne fonctionne pas très bien, et, à l'étude de la motion N° 286, on a pu voir où le bât blessait.

Il faut éviter les écoulements de matières polluantes. Le quai marchand des Pâquis étant en pente côté lac, chaque fuite d'huile se termine dans l'eau du lac. Il faudrait peut-être construire une canalisation qui récolterait ces déchets. Au quai marchand des Eaux-Vives, les artisans déversent leurs effluents dans le lac. Il serait préférable qu'ils les déversent dans des égouts; pour ce faire, il faudrait installer des raccordements appropriés. Toutes ces mesures, à mon avis, sont essentielles pour la rade.

Les aménagements que nous souhaitons par cette motion doivent être simples. Il ne s'agit pas de faire des concours d'architecture, mais simplement de préserver les intérêts des citoyens. Sans même aller jusqu'à traiter de la circulation, cette motion nous a permis de soulever les problèmes – et il y en a pas mal – liés au site de la rade. C'est pourquoi j'engage le Conseil administratif à nous indiquer les mesures qu'il entend prendre.

Le président. Si M. Lescaze pouvait cesser de distraire le groupe socialiste, cela arrangerait les choses.

M. Bernard Lescaze (R). J'essaie de le convertir, Monsieur le président...

M. Pierre-André Torrent, rapporteur de la commission des pétitions (DC). Je tiens à rendre à César ce qui est à César. Si j'ai utilisé le terme de «bazar», pour moi c'était très clair. Je possède ici une photo de ce «bazar» et je pense que je peux l'offrir à M. Hediger. Sur la devanture, il est affiché: «Vente de hot-dogs, de gaufres et de tissus». Si M. Hediger appelle cela autrement qu'un «bazar», eh bien soit, O.K. Mais je vais vous offrir cette photo, Monsieur Hediger!

Deuxième débat

Mise aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées sans opposition (quelques abstentions).

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 73 au Conseil administratif en lui précisant que la motion N° 286 est complémentaire et recoupe parfaitement cette pétition.

Le président. Nous passons maintenant au vote de la motion amendée par la commission et que vous trouvez à la page 8 du rapport. Etant donné que l'amendement présenté par M. Froidevaux figure explicitement dans cette motion amendée, son auteur le retire.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Il convient tout d'abord de rappeler que l'objectif des auteurs de la motion N° 286 est de mettre en valeur le site de la rade en le rendant plus attractif tant pour les habitants de Genève que pour les visiteurs de passage.

Pour cela, il convient d'établir un programme d'aménagement des quais, de définir, le cas échéant, des mesures de circulation adéquates et enfin d'initier un concours d'aménagement des quais et des éléments urbains qui les composent.

Afin de répondre à ces objectifs, il est demandé au Conseil administratif de présenter un crédit d'étude comportant quatre volets:

- mise en place d'un groupe de coordination des services cantonaux et municipaux concernés, afin de déterminer et clarifier les compétences respectives des différents services de la Ville et de l'Etat intervenant dans le périmètre de la rade;
- définition d'un concept d'aménagement et de transports complémentaire au plan de site;
- organisation d'un concours d'aménagement et de conception d'éléments urbains;
- vérifier les écoulements d'eaux usées et de matières polluantes vers le lac et prendre les mesures pour les réduire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous passons maintenant au débat sur l'urgence de la motion reçue et distribuée au début de cette séance.

4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Daniel Künzi, Pascal Holenweg, Guy Valance et M^{me} Françoise Pellet Erdogan: «L'armée, hors de Genève!» (M-391).

M. Daniel Künzi (AdG). Vous pensez bien que, si je me suis déplacé exceptionnellement ce soir parmi vous, c'est pour une raison non seulement importante, mais aussi urgente. En ce moment même, ou peut-être dans cinq minutes, dans un jour, dans un mois, par stupidité, par débilité, peut-être que des gens vont mourir à Genève «simplement» parce qu'un soldat zurichois ou uranais perdu dans la cité de Calvin aura mal interprété un ordre et qu'une rafale sortira de son fusil mitrailleur. (*Rires et brouhaha.*) C'est une possibilité que vous ne pouvez exclure. Il peut aussi se produire un autre cas de figure, évidemment: une manifestation truffée de provocateurs turcs qui dégénère, et cela peut également faire

couler du sang à Genève. Si ma mémoire est bonne, cela s'est déjà produit en 1932. Je trouve donc la présence de l'armée inutile, dangereuse, *a fortiori* près du siège du CICR, c'est pour cela que je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter l'urgence de notre motion. Je vous remercie.

M. David Brolliet (L). Mon intervention n'a pas trait à l'urgence. Il est impossible de déchiffrer cette motion, est-ce que quelqu'un pourrait nous la lire?

Le président. Je vous lis simplement les invites de la motion: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intercéder auprès du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral en vue du retrait immédiat de l'armée de Genève.

»Le Conseil municipal soutient la lutte légitime du peuple kurde pour son indépendance.»

Mise aux voix, l'urgence de cette motion est refusée par 25 non contre 22 oui (3 abstentions).

5. **Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution N° 553¹ de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler, renvoyée en commission le 16 juin 1998, intitulée: «Révision de la LAC, (B 6 1), concernant les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire: pour un véritable parlement de la Ville de Genève» (N° 440 A).**

Rapporteur: M. Pierre Rumo.

Cette résolution avait été renvoyée à la commission du règlement par le Conseil municipal lors la séance du 16 juin 1998. La commission précitée, sous la présidence de M. Daniel Pilly, a traité cette résolution N° 553 au cours de plusieurs séances, les 25 septembre, 27 novembre, 11 décembre 1998 et 22 janvier 1999.

¹ Développée, 258.

Le rapporteur remercie notamment M^{mes} Ursi Frey et Marie-Cécile Vérolet pour leurs excellentes prises de notes.

INVITE DE LA RÉOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales afin que soit examinée une révision partielle de la loi sur l'administration des communes (B 6 I) visant à revoir les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire selon les options suivantes:

- Article 30, alinéa 1: attributions du Conseil municipal (nouvelle teneur): ajouter une lettre: z) les règlements municipaux de portée générale;
- Article 48: attributions du Conseil administratif (nouvelle teneur): modifier la lettre: v) d'édicter les règlements d'exécution.

Plan du rapport

1. Audition de M. Sami Kanaan (motionnaire)
2. Audition de M. Robert Cramer (conseiller d'Etat)
3. Audition de M. Michel Rossetti (conseiller administratif)
4. Discussion
5. Vote de la commission

1. Audition de M. Sami Kanaan (motionnaire)

M. Kanaan informe la commission qu'un nouveau projet de loi PL 7917 sur le même sujet a été déposé le 6 octobre 1998 auprès du bureau du Grand Conseil.

Les motionnaires sont conscients que le sujet n'est pas anodin. En effet, le Conseil municipal n'est en ce moment pas un organe législatif. Il n'est ainsi pas en mesure d'influencer réellement les règlements. Le Conseil municipal est un organe délibératif, exception faite du budget, du personnel et du PUS (plan d'utilisation du sol).

Les motionnaires sont d'avis que l'évolution de la société démontre que cette compétence limitée du parlement municipal n'est plus acceptable, notamment en Ville de Genève. Lorsque les communes avaient peu de dossiers à traiter, on pouvait considérer le fonctionnement actuel comme suffisant. Maintenant, des décisions importantes sont à prendre et il n'est pas normal que le Conseil administratif puisse intervenir de façon aussi importante dans les décisions. Les

80 conseillers municipaux devraient avoir une compétence réelle sur certains sujets (prestations sociales, aménagement, subventions culturelles, etc.). A l'heure actuelle, le Conseil municipal a des moyens très limités pour s'exprimer. L'exécutif ne devrait donc pas avoir autant de droits dans les domaines précités. Dans d'autres cantons, les législatifs municipaux ont plus de prérogatives (cf. Ville de Lausanne).

Cette résolution concerne évidemment le partage du pouvoir entre exécutif et législatif. A titre d'exemple, il est vrai que, si le Conseil municipal devait par exemple rédiger lui-même le règlement de la Gérance immobilière municipale, cela pourrait durer longtemps. Mais, dans la réalité, le parlement municipal renvoie motion sur motion au Conseil administratif et rien de concret ne se passe.

Avec une modification de la LAC qui reste à définir, les choses pourraient aller mieux. Il faudrait que l'exécutif propose les règlements de portée générale, que le Conseil municipal les examine et les adopte et que, finalement, les règlements d'exécution soient rédigés par les services compétents du Conseil administratif.

M. Kanaan mentionne qu'il n'a pas fait le tour des exécutifs des communes, mais qu'il a pris certaines informations dans des communes suburbaines comme Vernier, Lancy, etc. Ces dernières ont manifesté de la sympathie par rapport à la démarche. Actuellement, toutes les communes ont le même statut qui est plus avantageux pour les grandes communes que pour les petites.

Les groupes politiques n'ont pas encore pris position sur ce projet qui ne déclenche pas l'enthousiasme au Grand Conseil. On prétend que la Ville de Genève n'est pas compétente pour gérer ses affaires alors qu'un appareil administratif très important existe. Maintenant, le «jeu» se fait déjà par le biais des amendements lors de l'examen du budget annuel. Il serait plus rationnel de le faire par un règlement édicté par le Conseil municipal. Cela serait certainement moins «clientéliste» que la situation actuelle.

M. Kanaan précise que, si on intervenait au niveau des structures des communes, il faudrait, par exemple, différencier les compétences à partir de 10 000 habitants.

2. **Audition de M. Robert Cramer (conseiller d'Etat)**

M. Cramer rappelle qu'il existe un problème de compétence et que le Conseil municipal n'a pas le droit de modifier une loi cantonale. Actuellement, la commission du règlement est saisie de la résolution N° 553 dont les termes sont sem-

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

blables au projet de loi PL 7860 et conforme à l'esprit du projet de loi PL 7917 déposé en octobre 1998 devant le Grand Conseil. Pour le magistrat, cette résolution n'a plus de raison d'être étant donné que le Grand Conseil a déjà été saisi du même sujet. Celle-ci devrait donc être classée. Elle est sans objet à moins que le Conseil municipal souhaite manifester un soutien au travail effectué par le Grand Conseil. Dans ce cas, il faudrait aller vite, car le Grand Conseil travaille rapidement.

Note du rapporteur: A ce jour, malgré le tempo du législatif cantonal, ce projet de loi est toujours en discussion en commission et n'a pas encore été voté par le plénum.

Sur le fond même de la proposition, M. Cramer sait que les exécutifs des communes ne sont pas très favorables à ce projet. En ce qui concerne l'Association des communes genevoises, le conseiller d'Etat ne sait pas si cette dernière a une opinion à ce sujet.

En ce qui concerne l'autonomie communale, M. Cramer y est particulièrement attentif. Des instructions très précises ont été données à l'administration. Les résolutions sont examinées exclusivement sous l'angle de la légalité. Le Département de l'intérieur ne casse une décision municipale que si elle est manifestement illégale, sinon la validité est admise.

M. Cramer ne voit pas une opposition entre Ville/Etat, mais plutôt entre les communes. Il n'est pas sûr que cette proposition touche particulièrement les grandes agglomérations. Il est même persuadé que, dans les petites localités, où le Conseil municipal a plutôt une fonction d'antichambre, le maire et l'adjoint seraient particulièrement concernés par une modification de la LAC. Donner un plus grand pouvoir au législatif municipal suscitera probablement des débats et des remous.

3. **Audition de M. Michel Rossetti (conseiller administratif)**

En préambule, M. Rossetti indique à la commission du règlement que le Conseil administratif a pris connaissance de la résolution N° 553. Il se déclare opposé à cette dernière. La situation n'est pas la même qu'à Lausanne. La constitution cantonale mentionne les trois pouvoirs: législatif, exécutif et judiciaire.

Au niveau municipal, le pouvoir judiciaire n'existe pas. La situation n'est donc pas comparable. Le Conseil administratif a des compétences administratives. Pour le magistrat, on doit rester avec ce système pour gérer la commune efficacement. La résolution N° 553 compliquerait les choses. Chacun a ses compétences et il ne faut pas empiéter sur les plates-bandes des autres.

En cas d'acceptation de cette résolution par le Conseil municipal, le Conseil administratif la transmettra au Conseil d'Etat, mais avec ses arguments pour contredire le parlement municipal.

M. Rossetti estime qu'il y a un malentendu. En effet, le Conseil administratif exécute les délibérations du Conseil municipal si elles restent dans la limite des compétences respectives de chaque Conseil.

A titre d'exemple, si le Conseil municipal décidait de créer par une motion un cimetière religieux, le Conseil administratif ne l'exécuterait pas, car cette proposition serait contraire à la législation cantonale.

Un commissaire rappelle qu'il y a deux manières d'agir pour le Conseil municipal: par des motions ou des résolutions que le Conseil administratif peut enterrer ou par le biais de l'article 30.

M. Rossetti nous donne sa position personnelle (*note du rapporteur*: son testament politique?). La situation actuelle permet au Conseil administratif d'exercer son pouvoir. La démocratie dans notre pays est trop poussée et accorde trop de droits aux citoyens. A titre d'exemple, dans le domaine judiciaire, on peut s'opposer à n'importe quoi et il n'y a pas de sanctions, ce qui lui est très pénible. Les autorités devraient avoir la capacité de réviser un certain nombre de principes pour être plus rapides et plus efficaces, car nous sommes dans un monde de compétition.

Les habitants de notre canton respectent de moins en moins leurs autorités. Genève se trouve au hit-parade de la contestation.

Le Conseil administratif a fait un sondage. Il en ressort une contradiction permanente des citoyens. Ceux-ci ne veulent pas d'augmentation des taxes ou des impôts, mais ils ne veulent pas non plus supprimer des services. On veut tout et son contraire. Il faudrait une plus grande coordination entre législatif et exécutif pour avoir une attitude plus ferme.

4. Discussion

Le président ouvre la discussion sur la résolution N° 553.

Un commissaire se demande si le Conseil administratif respecte toujours l'article 48, lettre g), de la LAC. Le Conseil administratif doit exécuter les délibérations du Conseil municipal. Faudrait-il que le Conseil municipal dépose un recours auprès du Conseil d'Etat pour que le Conseil administratif respecte cette disposition légale?

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

Un commissaire rappelle que cette résolution vise à attribuer plus de compétences au Conseil municipal sans passer par le Conseil administratif. Le législatif se réserve les grandes lignes et délègue les détails à l'exécutif.

Un commissaire est hostile à cette résolution. Sa thèse est originale (est-ce de la politique ou de la philosophie?). En effet, il lui semble que ce pays est miné par la faiblesse des exécutifs. Sa conception est donc différente. Il y a trois pouvoirs et il faut absolument donner plus de compétences à l'exécutif.

Un commissaire trouve très intéressant le pouvoir du législatif à Lausanne. En revanche, le maire (syndic) a un pouvoir plus grand qu'à Genève et surtout il ne change pas toutes les années.

Pour un commissaire, il y a trois obstacles importants concernant cette résolution: le contexte Genève/canton, l'effectif du Conseil municipal (80 personnes) et les conseillers municipaux qui sont des politiciens de milice.

Le président souligne que le projet de loi est toujours en discussion au sein d'une commission du Grand Conseil.

Le président met au vote la résolution et demande s'il y a des modifications. Il mentionne que, si le Conseil municipal adoptait cette résolution, il écrirait personnellement au président de la commission du Grand Conseil.

Vu les travaux en cours devant le Grand Conseil, un commissaire propose l'amendement suivant: le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir les autorités cantonales lors de l'examen de la révision partielle (...).

5. **Vote de la commission**

Le président met au vote l'amendement précité: de soutenir les autorités cantonales lors de l'examen de la révision partielle.

Cet amendement est accepté par 8 oui contre 1 non.

Le président met au vote la résolution amendée. Le résultat est le suivant: 8 oui (3 S, 3 AdG, 1 Ve, 1 DC), 1 non (L).

Note du rapporteur: le Parti radical n'avait donc aucun représentant lors de cette séance de la commission du règlement. Le Parti libéral, qui s'était beaucoup battu en début de législature pour avoir quatre représentants dans les commissions, n'a en général qu'un ou deux commissaires dans celle du règlement, et cela depuis de nombreux mois (syndrome du début de week-end?). C'est pourquoi le score est si net, puisqu'il y avait sept conseillers municipaux présents de l'Alternative contre deux de l'Entente.

La résolution amendée suivante est acceptée:

PROJET DE RÉOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir les autorités cantonales lors de l'examen de la révision partielle de la loi sur l'administration des communes (B 6 1) visant à revoir les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire selon les options suivantes:

- Article 30, alinéa 1: attributions du Conseil municipal (nouvelle teneur): ajouter une lettre: z) les règlements municipaux de portée générale;
- Article 48: attributions du Conseil administratif (nouvelle teneur): modifier la lettre: v) d'édicter les règlements d'exécution.

Annexes: Loi sur les communes du Canton de Vaud, du 28 février 1956

Liste des règlements communaux de la Ville de Lausanne, du 7 décembre 1993

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

M. Pierre Rumo, rapporteur (AdG). La commission du règlement a traité la résolution N° 553 au cours de plusieurs séances entre septembre et janvier. L'invité de cette résolution demandait, au départ, que le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales afin que soit examinée une révision partielle de la loi sur l'administration des communes visant à revoir les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire selon les options suivantes: article 30, alinéa 1, ajouter la lettre z) pour faire en sorte que le Conseil municipal puisse voter les règlements municipaux de portée générale, et, dans l'article 48 sur les attributions du Conseil administratif, modifier la lettre v) pour demander que le Conseil municipal édicte les règlements d'exécution.

Cette résolution me paraît extrêmement importante, puisqu'elle vise à revoir de manière significative les pouvoirs et les compétences respectifs du Conseil municipal et du Conseil administratif. On l'a dit lors de l'actuelle campagne électorale municipale, le rôle de notre Conseil est relativement restreint et son pouvoir en matière réglementaire, notamment, est quasiment nul à l'heure actuelle.

Si la loi sur l'administration des communes était modifiée selon les termes de la résolution, il y aurait une modification substantielle des compétences respectives de nos deux pouvoirs, pouvoir exécutif et pouvoir législatif, puisque le Conseil municipal pourrait édicter les règlements municipaux de portée générale, comme cela se passe dans beaucoup d'autres cantons, notamment à la Ville de Lausanne, comme vous pouvez le voir dans les annexes au présent rapport, et que le Conseil administratif édicterait les règlements d'exécution.

Si vous lisez, dans le rapport, l'audition de M. Rossetti, vous verrez que le Conseil administratif est très largement défavorable à une modification de la LAC, car il estime que la situation actuelle est tout à fait favorable. M. Rossetti a eu l'occasion de dire que, à l'heure actuelle, il y avait trop de pouvoirs, de manière générale, pour les citoyens, qu'on allait beaucoup trop loin, que chacun devait garder son rôle et sa place et que le Conseil municipal n'avait rien à faire en matière réglementaire. Cela n'est pas l'avis d'une large majorité de la commission du règlement, puisque cette résolution a été votée par huit voix contre une. Il est vrai que ce jour-là il y avait beaucoup d'absents, notamment parmi les représentants de l'Entente, mais, en plus des commissaires de l'Alternative, la représentante du Parti démocrate-chrétien a aussi estimé qu'il fallait voter cette résolution.

A l'heure actuelle, la loi sur l'administration des communes est rediscutée au niveau du Grand Conseil; il y a un projet de loi qui va dans le même sens que celui de la résolution. La commission ad hoc – je crois que c'est la commission judiciaire – du Grand Conseil est en train d'examiner cette révision de la LAC.

Dans mon rapport figure l'audition de M. Cramer, conseiller d'Etat, qui nous a dit que notre résolution n'avait pas lieu d'être puisque le Grand Conseil travaillait beaucoup plus vite que le Conseil municipal et que, lorsqu'on voterait cette résolution dans notre plénum, le Grand Conseil aurait très certainement traité ce sujet. Tel n'est pas le cas à ma connaissance. La commission du Grand Conseil n'a pas fini ses travaux et le Grand Conseil n'a pas voté la modification de la LAC.

Notre résolution a donc tout lieu d'être et c'est pour cela qu'elle a été amendée par M. Grant et par M. le président. A la page 5 du rapport, l'amendement proposé est: «de soutenir les autorités cantonales lors de l'examen de la révision partielle de la LAC.» Donc, la commission du règlement a légèrement modifié l'invite de la résolution par rapport au texte initial. Je le répète, une modification très substantielle des rapports entre exécutif et législatif au niveau municipal est demandée, mais le Conseil municipal n'a pas grand-chose à dire à ce niveau-là, il dépend du Grand Conseil, puisque c'est la LAC, la loi sur l'administration des communes, qui doit être modifiée.

Il faut donner un signe – comme on dit – au Grand Conseil en votant cette résolution et en montrant qu'une majorité du Conseil municipal souhaite un changement de la LAC et un peu plus de compétence pour le Conseil municipal face au Conseil administratif. En ayant plus de compétence, nous éviterions peut-être certaines discussions beaucoup trop longues sur des sujets où, finalement, notre Conseil a peu de pouvoir. S'il avait la possibilité de voter les grands principes en matière réglementaire, notre Conseil retrouverait une certaine importance et une certaine légitimité face au Conseil administratif. Je vous encourage à voter largement cette résolution pour que la discussion puisse continuer au Grand Conseil en vue de la modification de la LAC.

Premier débat

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). C'est un point très important qui est à l'ordre du jour de notre parlement: la révision de la LAC. En effet, il est important de modifier cette loi cantonale. Ce soir, le vote et la discussion qui auront lieu dans cette enceinte sur la résolution N° 553 auront des répercussions à longue échéance.

Je dirai juste un petit mot – pour ne pas faire plaisir à notre rapporteur qui n'a pas été très précis. Je ne sais pas si, entre avocats, on ne peut pas se faire du tort, mais M. le conseiller d'Etat Cramer, lors de son audition en commission, a dit qu'il n'était pas au courant qu'un projet de loi avait été déposé au Grand Conseil le 6 octobre 1998 et renvoyé en commission en vue de l'étude d'une modification de la LAC. Ce projet de loi a été présenté par MM. Grobet, Spielmann et Vanek, il

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

propose la modification de l'article 30, lettre z), pour demander que les règlements municipaux de portée générale soient de la compétence du législatif, et de l'article 48, lettre v), afin de stipuler que le Conseil municipal édicte les règlements d'exécution. Il y a toute une série de règlements et, actuellement, si le Conseil administratif n'est pas d'accord, le Conseil municipal ne peut pas les modifier, ou si le Conseil municipal propose des modifications le Conseil administratif peut dire: «Cela ne nous intéresse pas, nous ne les acceptons pas.»

Mesdames et Messieurs, la résolution N° 553 est un petit détail, puisqu'elle est conforme au projet de loi actuellement en discussion au Grand Conseil, mais son acceptation indiquera que nous appuyons les modifications envisagées et nos collègues qui sont aussi députés pourront dire que le Conseil municipal de la Ville de Genève soutient ces modifications.

La *Tribune de Genève* et le *Courrier* ont fait paraître des articles et une série de confrontations par rapport aux options de M. le nouveau conseiller d'Etat Cramer, et si certaines personnes dans cette salle, qui suivent la vie politique, se posent un certain nombre de questions, je dirai que ces articles sont très éloquents. En entendant parler de suppression de la Ville ou du canton, on peut se demander si l'autonomie des communes, la vie communale n'est pas en train de mourir et si certaines personnes ne veulent peut-être pas s'instituer gouverneur général des communes. Personne ne fait allusion à cela, mais cela devient grave. On écarte la Ville de Genève. Comme la Ville de Genève représente, au niveau des habitants, la moitié du canton, on ne s'y attaque encore pas trop vite, mais, concernant les petites communes comme Gy, Meinier, etc., on est en train de nous faire comprendre qu'on peut tirer un trait dessus, qu'elles ne servent à plus rien et que le Canton, la Direction de la surveillance des communes, pourrait être capable de les gérer.

Mesdames et Messieurs, ce soir, qu'on soit de droite ou de gauche, de gauche ou de droite, il est important qu'il y ait un vote unanime en faveur de ces modifications de la LAC, qui sauveront l'autonomie des communes. Nous devons montrer que Genève conserve l'esprit communal et que nous voulons avoir, avec la population genevoise, l'approche la meilleure. En suivant la politique genevoise, vous pouvez constater que les communes sont les éléments les plus proches de la population et que le Canton, avec les lois judiciaires, etc., est très loin de la population. Dans le domaine de la justice, le Grand Conseil, le Conseil d'Etat ont des compétences pour l'adaptation des lois, etc.

Je ne sais pas si les groupes politiques vont apporter des interrogations ou d'autres éléments dans cette discussion, mais je peux vous dire que le vote de ce soir sera examiné très attentivement par le futur «gouverneur général» qui est en train de se préparer. Les preuves sont là, la *Tribune de Genève* a édité deux pages successives sur ce problème, le *Courrier* a écrit plusieurs pages sur l'autonomie

des communes. Mesdames et Messieurs, je vous demande de réfléchir et, avant de vous opposer à la résolution, de faire attention à ce que vous préparez pour les communes genevoises.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je rebondis immédiatement sur les propos de M. Lyon. L'autonomie des communes a-t-elle un lien avec la matière qui nous est proposée? Vraiment, avec la meilleure volonté du monde, je ne le vois pas. La proposition qui nous est faite ne tend pas à donner plus de pouvoir aux communes, elle ne tend qu'à partager différemment le pouvoir à l'intérieur des communes. Subsidiairement se pose la question de savoir ce que nous imaginons pouvoir politiser et ce que nous ne voulons pas politiser. Nous pouvons, bien sûr, vouloir étendre autant qu'il est possible les compétences du Conseil municipal; nous en avons fait l'expérience sur un certain nombre de sujets. Je pense aux PUS, or, par la force des choses, le moins qu'on puisse dire, c'est que la politisation du sujet n'a pas été de nature à apporter plus de clarté dans les modifications devant intervenir, n'a pas été de nature à apporter quelques sécurités juridiques, bien au contraire, elle a été de nature à raisonnablement discréditer le Conseil municipal, puisque le projet des PUS, qui date de 1989, est encore aujourd'hui en chantier dans les commissions. Première remarque.

Deuxième remarque: est-ce que le Conseil municipal ne s'est pas déjà arrogé les compétences qu'il prétend aujourd'hui obtenir? Un exemple: je lis le bilan du Parti socialiste dans la bonne presse genevoise et j'y découvre, non sans intérêt, que le Parti socialiste a été le moteur de l'abolition du règlement de la Gérance immobilière municipale en matière de loyer. J'en prends acte. Je constate avec une certaine curiosité cet élément, dans la mesure où j'ai souvenir d'avoir vu le Parti socialiste voter, avec l'ensemble du Conseil municipal et à la quasi-unanimité, la proposition de règlement de la Gérance immobilière. Mais on peut mettre dans son bilan ce qu'on a envie d'y mettre, et ce n'est pas la seule chose aberrante que nous y trouvons. Il n'en demeure pas moins que le règlement de la Gérance immobilière est un excellent exemple: il n'est pas de la compétence municipale.

Le magistrat, dans un souci d'ouverture, dans un souci de débat, à la suite de la motion N° 1009 de M. Mottu, a saisi la commission du règlement des barèmes de la Gérance immobilière, de telle manière à montrer qu'il allait dans le sens des vœux de l'Alternative. Cette démarche a abouti à la présentation du règlement et le règlement a abouti à une intervention du Conseil municipal qui, à l'unanimité, a approuvé les modifications proposées par le magistrat. Intervient là-dessus un certain tollé de la part de l'Association des locataires de la GIM, qui se crée pour l'occasion, et voilà que le Conseil municipal revient sur son vote et crie aux loups en prétendant qu'il n'a pas jusque alors manifesté cette démarche.

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

Je ne fais pas la critique des votes, je fais la critique de la politisation du règlement. Nous étions tous d'accord pour dire que le règlement de la GIM était un bon règlement, mais il a suffi que quelques groupes de pression interviennent, bousculent, viennent effectivement affirmer une chose ou son contraire pour que chacun se dise: «Après tout, il y a là quelques vecteurs électoraux qui ne sont pas dépourvus de bon sens et qui commandent que nous nous saisissions de ce règlement à nouveau.» Alors, branle-bas de combat, on annule, on met en péril.

Est-ce que c'est véritablement le rôle du Conseil municipal que de créer une telle insécurité? Est-ce vraiment cohérent de la part du Conseil municipal de faire en sorte qu'il y ait, comme dans l'exemple de la GIM, simultanément environ trois règlements qui se confrontent et qui déterminent la situation dans un immeuble à trois échelons différents? Nous ne pouvons pas tout politiser.

Et je prends la deuxième annexe du rapport de M. Rumo pour relever que le Conseil municipal de la Ville de Lausanne a peut-être les compétences de politiser tout et son contraire, mais j'observe que, dans le Conseil municipal vaudois, on entend politiser le règlement pour les directeurs et le corps enseignant des établissements d'enseignement lausannois. Non, franchement, quelle compétence municipale peut-on imaginer sur ce point? A Lausanne, le Conseil municipal édicte le règlement sur les inhumations et les incinérations: nous avons tenté chez nous de politiser ce point avec un insuccès total, probablement pour le bien-être des âmes qui reposent dans nos cimetières. Le règlement pour l'enlèvement des ordures: est-ce que nous voulons au Conseil municipal fixer les horaires de passage des camions poubelles? Quelle aberration! Le règlement sur les arts plastiques: est-ce que nous entendons dire ce qui est beau et ce qui n'est pas beau? Nous avons déjà entendu M. Rumo dire ce qui était un bon spectacle au Théâtre de Carouge et ce qui n'était pas un bon spectacle au Théâtre de Carouge; je crois que nous en avons fait l'expérience et que nous lui avons expliqué, en termes tout à fait clairs, que nous ne comptons pas sur lui pour faire le critique de la vie littéraire ou de la vie théâtrale genevoise. Le règlement sur la distribution d'eau: imaginons-nous politiser le règlement sur la distribution d'eau? Le règlement sur le corps de police: est-ce que c'est une activité qui relève du Conseil municipal, est-ce que ce n'est pas, au contraire, une violation du principe de la séparation des pouvoirs que de confier au Conseil municipal la responsabilité de procéder à l'élaboration du règlement du corps de police? Le règlement sur les antennes de télévision: est-ce que nous allons débattre pendant quelques séances et, probablement, décider de la nature, de la force, de la hauteur, de l'orientation des antennes de télévision? Non, raisonnablement, il y a des choses que nous devrions savoir déléguer et, ces choses, nous les déléguons, pour une fois avec une certaine bonne volonté, au Conseil administratif.

Nous ne déléguons pas tout. Nous ne déléguons pas, par exemple, la désignation des membres représentant le Conseil municipal à l'Hospice général. Non,

cela non, nous ne sommes pas près de le déléguer. Mais je pense que, l'organisation des antennes radio et télévision sur les toits d'immeubles, véritablement, cela ne nous intéresse pas; nous souhaitons faire de la politique, nous avons des sujets qui nous engagent sur ce sujet.

S'autosaisir de certains règlements, le Conseil municipal est capable de le faire, il en a donné la preuve: il a effectivement mis à néant une proposition de règlement, pourtant saine, que nous avons tous approuvée en matière de gérance immobilière. Sous prétexte que le Conseil municipal a réussi ce coup fort – ou ce coup bas, je ne sais – vouloir tout réglementer, je crois que, manifestement, premièrement, nous ne saurions pas le faire, faute de disposer des compétences et de l'expérience, et que, deuxièmement, nous nous encombrerions l'esprit d'une manière invraisemblable avec de futiles matières qui relèvent du Conseil administratif.

Finalement, ce Conseil administratif, nous faisons des efforts actuellement pour l'élire, nous avons chacun nos candidats, je pense que nous faisons cet effort parce qu'il est supposé servir à quelque chose. Nous ne voulons pas tout faire à sa place, et, notamment, le pouvoir de réglementer, en tout cas sur les matières aussi dépourvues d'intérêt que celles qui figurent à la dernière page du rapport, en ce qui me concerne, je le lui abandonne.

Je tiens à relever que l'élaboration des règlements municipaux n'est pas un problème d'autonomie communale, c'est un problème de répartition des compétences à l'intérieur de la commune et, en cela, la Ville de Genève n'est pas en danger. C'est la raison pour laquelle j'abandonne cette prérogative au Conseil administratif et je vous suggère d'en faire autant. (*Protestation de M. Lyon.*)

Le président. Monsieur Lyon, laissez parler l'orateur. Monsieur Marejko, vous avez la parole.

M. Jan Marejko (L). Merci, Monsieur le président. Je fais partie de la commission du règlement et, lors du vote sur cette résolution, j'ai été le seul commissaire à voter contre. Aristote disait... (*Exclamations.*) Ah, cela vous fait plaisir que je ne puisse quand même pas m'empêcher de citer un philosophe! Cela va surtout faire plaisir à M. Lyon, j'en suis sûr. Aristote disait: «On ne peut pas délibérer correctement sur des objets sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir.» Cela vous montre l'étendue de notre impuissance dans ce Conseil municipal, parce que, sur cette résolution, on ne délibère pas tellement correctement. (*Brouhaha.*)

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Vas-y Jan!

M. Jan Marejko. Merci, Jean-Pierre, je savais que tu allais me donner un petit encouragement. Ce qui me frappe dans les délibérations que nous avons, c'est que soit nous dérivons vers des choses insignifiantes, qui ont été relevées tout à l'heure par mon collègue Froidevaux, soit nous dérivons dans l'autre extrême, vers les sujets de politique étrangère, et, dans l'un et l'autre cas, nous sommes à côté de la plaque.

Mon rêve, ce serait que nous revenions aux communes des Eaux-Vives, de Sécheron et que nous fassions véritablement un travail communal. Nous sommes, à Genève, dans une situation effroyablement hybride: nous tendons d'une certaine manière à remplacer le Grand Conseil et, par ailleurs, nous savons bien que nous restons dans une commune. Alors il y a des goûts de pouvoirs qui se font jour dans notre assemblée et j'ai entendu de nombreux commissaires dire: «Nous ne voulons pas voir nos prérogatives supprimées par un Grand Conseil ou un Conseil d'Etat avides de pouvoirs. Nous aussi nous allons résister contre les pressions qui s'exercent sur nous.» C'est très bien, c'est admirable de vouloir conserver l'autonomie communale, mais je crois que les choses sont un peu plus compliquées que cela.

La raison pour laquelle j'ai voté non est que j'avais entendu M. Rossetti juste avant et que je l'avais encouragé à se confier un peu à la commission. C'est là qu'il a dit ces choses apparemment intolérables pour M. Rumo, à savoir – je prends une formule qu'il n'a pas utilisée, mais qui est quand même très fréquente depuis une année ou deux en Suisse, peut-être même plus: «Trop de démocratie tue la démocratie.» Je vous rappelle que la politique ne sert pas à donner le pouvoir au peuple plutôt qu'au roi, parce qu'un peuple peut être aussi tyrannique qu'un roi. Cela on le sait bien. Si vous avez un minimum de culture historique et politique, c'est une évidence: le problème politique est une question d'équilibre, une question de répartition des compétences et il ne s'agit pas de donner le pouvoir à qui que ce soit. C'est une profession de foi libérale de ma part, c'est vrai, mais je crois que vous la partagez assez largement quand même. Enfin, là, j'essaie de vous séduire, mais je sais que j'ai peu de chance.

S'il y a une chose qui me paraît évidente en Suisse, et c'est sur ce point que M. Rossetti et moi étions d'accord – je le signale aux bancs sur ma droite – c'est que les exécutifs sont beaucoup trop faibles. Si vous participez à des congrès, si vous êtes un peu «intello» de temps en temps, vous verrez que c'est une constatation universelle dans ce pays. C'est la raison pour laquelle je vous invite tout simplement à rejeter cette résolution qui ne ferait qu'augmenter la mauvaise qualité de nos débats et qui affaiblirait encore un peu plus notre exécutif qui n'en est pas

un et qui rendrait notre Conseil municipal peut-être encore plus ridicule aux yeux de la population. Je vous rappelle que nous ne sommes pas un parlement, que nous sommes essentiellement un organe consultatif, sauf en ce qui concerne le vote du budget. Je vous remercie, votez contre cette résolution.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, vous savez que c'est intéressant, au niveau de la situation actuelle du parlement, de constater que le sujet est présenté comme étant essentiel et de constater, en même temps, que seule une cinquantaine de conseillers municipaux sont présents. Cela doit pouvoir signifier que l'essentiel peut se discuter à peu, c'est ce qu'on appelle la délégation de compétences. A notre avis, ce n'est pas ce qu'on appelle la démocratie vivante.

Néanmoins, en cette période de remise en question d'un certain nombre de principes, d'organisation, de répartition des tâches, nous pensons qu'il peut être sain qu'une commune, même la Ville de Genève, réinterpelle les autres partenaires, y compris l'Etat, sur cette question. Parce que, finalement, beaucoup d'entre nous sont pour une remise en question régulière de la répartition des rôles et, pour cette raison-là, nous considérons que cette proposition est intéressante.

Ce que nous regrettons, c'est que, apparemment, la commission a surtout réuni les partisans. Néanmoins, en dépit de la compétence évidente de plusieurs des participants, nous devons constater qu'il n'y a pas eu un véritable approfondissement du sujet. En fait, on aurait pu prendre l'exemple de quatre, cinq, six compétences, par exemple en matière d'aménagement, en matière de voirie, en matière de collaboration pour la protection des eaux, et je pourrais citer d'autres exemples, Monsieur le président, pour démontrer qu'actuellement la situation est insatisfaisante et que, si on faisait autrement, ce serait beaucoup mieux.

Le fait que la commission n'ait pas voulu faire ce travail doit signifier qu'une fois de plus nous en sommes restés aux idées générales, au postulat. Nous aimerions bien qu'il en soit autrement, mais il serait hautement souhaitable que d'autres fassent le travail à notre place. Nous voulons l'autonomie, mais nous aimerions bien que quelqu'un nous la présente mieux qu'elle est maintenant. Mais ce n'est pas pour cela que nous allons nous décourager, Monsieur le président, parce que nous sommes dans un parti où il y a une discussion permanente à propos de cette question d'autonomie et nous ne voulons pas décourager ceux qui pensent qu'il faut aller plus loin en la matière.

Je pense qu'il va être intéressant de concilier différentes aspirations qui se sont exprimées dans cette salle, y compris dans les partis qui veulent qu'on ren-

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

force l'autonomie communale, qu'on rationalise les investissements, qu'on crée des communautés urbaines, qu'on élabore des contrats avec d'autres communes, qu'on partage, dans le fond, les charges, c'est-à-dire qu'on fasse de grands appels à la mise en commun, à une certaine synthétisation, à une certaine coordination, et qui, d'un autre côté, aimeraient pouvoir renforcer nos moyens.

C'est un défi intellectuel intéressant, Mesdames et Messieurs, et ce serait dommage que le Conseil municipal se prive d'aller au fond de la question. Nous faisons le pari qu'il vaut la peine d'aller de l'avant, mais nous devons constater malheureusement que les plus ardents défenseurs, d'une part, n'ont pas su aller plus loin pour démontrer la nécessité et, d'autre part, ce soir, ne sont pas assis à l'endroit où ils devraient être pour soutenir leur conviction. Nous pouvons maintenant parier sur la réussite de l'opération, et je vous propose, pour qu'on puisse vérifier les hypothèses que j'ai formulées, d'accepter cette résolution.

M. Marco Ziegler (S). On entend des choses assez surprenantes dans cette enceinte. Les interventions des libéraux, en particulier, font penser à ces esclaves qui justifiaient la nécessité et le bien-être de la servitude. Ce n'est pas parce que nous vivons dans un système institutionnel qui n'a pas bougé depuis bon nombre de dizaines d'années et parce que nous sommes une exception dans l'ensemble de la Suisse qu'il faut justifier cette exception. On peut parfaitement faire le constat que c'est une anomalie. C'est en effet une anomalie que les communes, dans le canton de Genève, aient aussi peu de compétences et c'est une anomalie qu'à l'intérieur des institutions communales les pouvoirs et compétences soient répartis de manière totalement atypique, totalement non conforme à la répartition traditionnelle des pouvoirs entre exécutif et législatif. C'est un constat de base, vous l'avez tous appris à l'école primaire dans vos cours d'éducation civique, je ne comprends pas pourquoi ce constat de base n'est pas partagé.

Deuxième étape du raisonnement: est-ce que nous allons continuer de nous satisfaire de cette anomalie? Nous, socialistes, pensons depuis un certain temps que chaque démocratie a les institutions qu'elle mérite et que, si l'on veut revivifier les institutions, tout en maintenant l'institution municipale, en sa qualité d'institution de proximité, il faut au moins aller jusqu'au bout du raisonnement. Cela indique de mener l'expérience démocratique à son terme et d'attribuer aux communes les compétences et les pouvoirs qu'elles méritent.

C'est cela que nous disons; nous ne prétendons pas que c'est le meilleur système; nous ne disons pas que, automatiquement, cela marchera mieux, mais nous sommes d'avis que c'est en nous appropriant des compétences complémentaires, en nous appropriant des pouvoirs supplémentaires que, peut-être, quelque chose pourra se passer et que, peut-être, la démocratie municipale se revivifiera.

J'entends M. Froidevaux dire que nous pouvons très bien déléguer tout cela au Conseil administratif, qui saura fort bien s'en occuper comme il l'a fait jusqu'à présent. Nous ne déléguons rien du tout, puisque nous n'avons pas la compétence. Commençons par nous approprier la compétence et, après, nous aurons le plaisir de pouvoir peut-être la déléguer, si nous le souhaitons. La demande au Grand Conseil, la demande aux autorités cantonales, est de dire: rétablissons un système qui soit helvético-compatible et, demain peut-être, eurocompatible.

J'en viens maintenant à un deuxième élément, qui est l'examen de cet objet au niveau du Grand Conseil. Effectivement, le projet a été repris par le Grand Conseil, il est à l'étude dans une commission cantonale. Nous n'avons pas la certitude aujourd'hui que les autorités cantonales appuieront cette proposition; on peut faire le pari que le Grand Conseil, avec la majorité qu'il connaît, se montrera ouvert et accueillera avec sympathie cette proposition; mais, jusqu'à présent, il n'y a encore eu aucune décision au niveau de la commission compétente. De même, nous ne savons pas si le Conseil d'Etat l'appuiera ou pas. Et c'est pour cela que la modification de l'invite est peut-être un peu maladroite, elle paraît supposer que les autorités cantonales vont appuyer et développer cette proposition et que nous allons simplement soutenir leur démarche.

Nous proposons par conséquent une légère modification pour maintenir et préciser le sens de l'amendement qui avait été formulé par la commission, mais en laissant aux autorités cantonales leur liberté. Je dépose donc une proposition de modification de la première partie de l'invite. Je vous la lis:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif *de faire part aux autorités cantonales du souhait du Conseil municipal de voir aboutir une révision partielle de la loi sur l'administration des communes...*»

C'est ce souhait, cette demande du Conseil municipal qui doit être exprimée et qui sera reprise ou non par les autorités cantonales.

Dernier élément à relever: ce souhait, il n'y a que nous qui pouvons l'émettre, parce que nous savons bien que, si le Conseil administratif est entendu par la commission du Grand Conseil ou si l'Association des communes genevoises est reçue par la commission du Grand Conseil pour exprimer sa position, eh bien, c'est la position exprimée par M. Rossetti en commission qui sera transmise, à savoir que les exécutifs se trouvent fort bien avec l'organisation actuelle; que les Conseils administratifs ou mairies se trouvent fort satisfaits de la situation existante. On les comprend, et c'est normal qu'ils défendent le maintien du statu quo. C'est parfaitement normal aussi que nous autres, les conseillers municipaux, les

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

«législatifs» de ce canton, exprimions le souhait d'en arriver à l'organisation traditionnelle, à savoir que les décisions politiques, les décisions législatives se prennent au législatif. Et, alors, que l'on ne nous dise pas que cela signifie politiser les débats. Toutes les lois sont prises par le Grand Conseil, et on ne dit pas qu'une loi est politisée. Oui, c'est un débat politique d'adopter une loi et de définir le contenu d'une loi, mais la décision appartient au corps constitué qui a cette mission-là, c'est-à-dire au législatif. Nous souhaitons être un législatif.

M. Pierre Rumo, rapporteur (AdG). J'aimerais juste faire une ou deux remarques, notamment concernant la déclaration de M. Froidevaux. Dans un premier temps, ce rapport aurait dû être un rapport oral; finalement, je l'ai fourni par écrit, ce qui a permis à mon collègue d'étudier plus à fond le sujet, puisque, bien qu'étant membre de la commission du règlement, on ne l'a guère vu lors de l'examen de cette résolution. Ce rapport lui a donc permis d'étudier à fond cette question des compétences en matière réglementaire, notamment, de faire une comparaison très exhaustive sur les compétences respectives des conseillers communaux de Genève et de Lausanne.

Sur 27 règlements que peut édicter le législatif communal lausannois, il est vrai qu'il y a des sujets qui peuvent paraître mineurs. Mais je peux aussi relever une dizaine de règlements municipaux lausannois qui sont d'importance plus grande que ceux cités par M. Froidevaux. Ainsi, le règlement pour le personnel de l'administration communale me paraît être un sujet important que peut traiter le législatif communal lausannois; le règlement sur la caisse de pensions du personnel communal également, le règlement concernant le plan d'extension, donc les questions d'aménagement, aussi, et encore le règlement sur les constructions et le règlement général de police de la Commune de Lausanne. Bref, je peux citer encore une dizaine de règlements qui, parmi les vingt-sept qui peuvent être traités par le législatif municipal lausannois, sont d'importance assez grande.

Par conséquent, comme je l'ai dit, il me paraît important de pouvoir étendre le pouvoir législatif réglementaire de notre Conseil municipal. Quant à M. Marejko, je crois qu'il est vraiment un des seuls politologues – si je puis le considérer comme un politologue – à penser que notre pays est miné par la faiblesse des exécutifs et qu'il y a trop de pouvoirs actuellement en main du pouvoir législatif. En réalité, que ce soit à l'étranger ou dans notre pays, on voit, au contraire, une extension du pouvoir exécutif et que le rôle du législatif est plutôt en voie d'être restreint, d'être diminué et, donc, la conception qu'a M. Marejko des rôles respectifs du législatif et de l'exécutif me paraît très contestable.

Quant à l'amendement proposé par M. Ziegler, l'Alliance de gauche sera d'accord de le voter. Effectivement, on peut estimer qu'il ne faut pas mettre trop

de pression sur les autorités cantonales mais laisser une large manœuvre au Grand Conseil pour l'examen de la modification de la loi sur l'administration des communes et nous serons donc d'accord avec cet amendement. Mais, je le répète, il faut que le Conseil municipal de notre Ville donne un signe au parlement cantonal afin que notre Conseil municipal devienne un tant soit peu un législatif, comme d'autres législatifs dans d'autres villes de notre pays.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai l'impression, en entendant M. Ziegler, que l'on se paie de mots. Mais, avant tout, j'aimerais dire à M. Rumo qu'il existe d'autres sujets au sein du Conseil municipal que les absences des uns ou des autres, et je l'invite à rédiger ses rapports en pensant une fois ou l'autre au fond de l'objet qu'il aborde, plutôt que de formuler ses notes personnelles de rapporteur qui, pour passionnantes qu'elles soient, sont en général plus intéressantes quand elles traitent de politique que de problèmes qui relèvent, en fait, de la Migros, du taux d'absentéisme du personnel.

Cette remarque formulée, j'aimerais revenir sur les propos de M. Ziegler, sensiblement plus pertinents, ou sensiblement plus intéressants, mais j'ai quand même l'impression que l'on se paie de mots. La proposition de M. Ziegler serait de rendre le règlement du Conseil municipal eurocompatible. Tiens donc! l'eurocompatibilité du règlement du Conseil municipal, alors là c'est effectivement une magnifique invention! Je rappelle à M. Ziegler que l'eurocompatibilité se juge à l'aune de quatre principes, notamment la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et que, là, en l'espèce, fort heureusement, le règlement du Conseil municipal n'est pas en cause. De sorte que, quelle que soit la manière de le lire, même avec une cécité liée à ma mauvaise foi traditionnelle, non, vraiment, parler de l'eurocompatibilité du règlement du Conseil municipal, c'est se moquer du monde!

Deuxième élément de la proposition de M. Ziegler: il s'agirait de rendre le règlement du Conseil municipal compatible avec le droit fédéral, la constitution, bien sûr. Là, je m'étonne qu'un publiciste aussi averti que M. Ziegler ignore que depuis la constitution de 1848 on a aboli le pouvoir législatif des communes et que la seule manière de rendre le règlement du Conseil municipal compatible avec la constitution fédérale est précisément de ne pas le voter.

Cela dit, si le pouvoir législatif a été confié au canton, parce qu'il a les compétences en vertu de la constitution fédérale de 1848 – les compétences ont toutes été confiées au canton sauf les compétences attributives de la Confédération – il n'est pas interdit au canton de déléguer ses compétences à la commune et, partant, il n'est pas interdit à la commune d'envisager de faire sa petite cuisine. Je vous donne ces précisions uniquement pour vous dire: «Ne vous laissez pas

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

abreuver de mots.» Une fois de plus, la politique n'est pas l'art de duper ses camarades, la politique est, dans une certaine mesure, une affaire sérieuse et il devrait y avoir un minimum de bonne foi dans l'appréciation des faits.

Le règlement du Conseil municipal est lié à l'histoire de la ville de Genève, à l'histoire des communes, il est également lié au traité de Vienne. Oui, effectivement, quand Genève a permis l'adhésion de certaines communes comme Gy, Jussy, communes catholiques, il a fallu prévoir que, si on étendait le territoire calviniste à la Genève catholique, il ne fallait pas pour autant permettre à ces communes de disposer d'une autonomie extraordinaire. Nous sommes là un peu dans une vieille tradition calviniste radicale qui n'entendait guère permettre aux nouvelles communes adhérentes suite au traité de Vienne de disposer d'un pouvoir qui était de nature à nuire à l'origine du canton. Sachons simplement d'où l'on vient, sachons où l'on va, sachons reconnaître que ce système prévoit ces équilibres, que les principales compétences sont effectivement des compétences cantonales.

Quand M. Rumo cite un certain nombre de règlements d'une certaine importance qui sont de la compétence du Conseil municipal de Lausanne, par exemple le règlement sur l'extension, eh bien, je signale qu'ici, à Genève, la loi sur l'extension est typiquement une loi à l'égard de laquelle il n'y a aucun espoir de compétence municipale. Ne rêvez pas, sachons nous en tenir à notre tâche et l'accomplir sans nous réfugier dans des tâches qui sont d'une autre nature, ainsi que l'a suggéré M. Marejko. Accomplissons correctement notre travail de Conseil municipal sans rêver d'autres casquettes que nous imaginerions peut-être plus glorieuses.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Les membres de la commission du règlement qui se sont exprimés ce soir préconisent une ouverture et une véritable implantation du Conseil municipal qui représentera la population genevoise dans un certain nombre de domaines. En lisant le rapport, on se rend compte que, quand on veut se donner de l'importance en campagne électorale, on peut dire n'importe quoi!

Maintenant, je comprends – et je l'ai découvert tout à coup – que M. Froidevaux était candidat au Conseil administratif, mais c'est un candidat qui est préparé. Lui, il ne veut pas de démocratie, ni d'interprétation de certaines règles de ce Conseil municipal, parce que cela serait effroyable s'il était candidat au Conseil administratif. Monsieur Froidevaux, ce que vous et le Parti libéral proposez à la population genevoise, ce n'est plus la démocratie, c'est le totalitarisme total. J'espère que la population genevoise va ouvrir les yeux et va essayer de vous juguler, parce que vous en avez bien besoin.

M. Sami Kanaan (S). Tout d'abord, j'ai une petite correction à apporter par rapport à mon audition devant la commission, car je ne voudrais pas m'attribuer des démarches que je n'ai point faites. Contrairement à ce qui est mentionné à la page 2 du rapport, je n'ai pas fait le tour des exécutifs des communes, j'ai uniquement eu des discussions avec mes coreligionnaires socialistes d'autres communes qui, à leur titre, ont montré un certain intérêt pour cette discussion.

Cela dit, j'aimerais quand même reprendre certains arguments qui ont été dits, en particulier sur les bancs de l'Entente. Quand on lui parle d'eurocompatibilité, M. Froidevaux, en bon juriste libéral qu'il est, pense uniquement aux quatre libertés touchant de près ou de loin à la vie économique de l'Europe, qui sont sûrement importantes, mais il ne lui serait pas venu à l'idée qu'on puisse parler, ici, des valeurs démocratiques et de la vision qu'on peut avoir des systèmes démocratiques européens.

Quant à la compatibilité fédérale, M. Froidevaux s'est réfugié dans des considérations d'ordre constitutionnel et juridique et il ne lui viendrait pas à l'idée de penser aux autres villes suisses qui ont toutes, sans exception – Lausanne, Berne, Zurich, et ainsi de suite – une répartition des pouvoirs beaucoup plus cohérente avec un système qui se veut démocratique.

Le système genevois actuel est à la fois peu démocratique et inefficace. Peu démocratique parce que, en fait, les membres exécutifs actuels – qui n'y peuvent rien, c'est ainsi que le système fonctionne – ont des compétences qui relèvent clairement d'un parlement, de par la nature des décisions qu'elles impliquent et les conséquences pour la population. En plus, le système est inefficace, car contrairement à ce que pense l'exécutif, les conseillers municipaux, n'ayant pas de pouvoir législatif, se sentent obligés, à tort ou à raison, d'utiliser les mécanismes qui sont à leur disposition, par exemple utiliser le budget pour des choix qui ne relèvent pas de technique budgétaire mais de choix simplement de règlement. Je pense ici aux prestations sociales: si ce Conseil municipal avait eu la possibilité de discuter du règlement sur les prestations sociales municipales, nous aurions évité quelques débats scabreux tournant uniquement autour des montants budgétaires alloués à ces prestations.

Un autre exemple où le Conseil municipal devrait fixer des lignes générales et, ensuite, déléguer l'exécution au Conseil administratif, c'est la Gérance immobilière municipale. Je crois que même l'exécutif aurait tout à y gagner, car cela structurerait beaucoup plus les relations entre les deux organes et les rendrait beaucoup plus rationnelles, et cela éviterait le chaos qu'on peut parfois avoir autour de motions qui sont souvent le refuge par défaut des conseillers municipaux privés de moyens d'intervention un peu plus rationnels.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux et quelques abstentions).

Mise aux voix, la résolution amendée par la commission et par le plénum est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire part aux autorités cantonales du souhait du Conseil municipal de voir aboutir une révision partielle de la loi sur l'administration des communes (B 6 1) visant à revoir les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire selon les options suivantes:

- Article 30, alinéa 1: attributions du Conseil municipal (nouvelle teneur): *ajouter une lettre: z* les règlements municipaux de portée générale;
- Article 48: attributions du Conseil administratif (nouvelle teneur): *modifier la lettre: v* d'édicter les règlements d'exécution.

6. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2000.

Le président. La liste des jurés des tribunaux pour l'année 2000 a pu être consultée par ceux qui voulaient le faire, pendant cette séance et celle de 17 h. Je mets aux voix le projet d'arrêté. (*Remarque.*) Cette liste a été mise à disposition au début de la séance et ceux qui voulaient la lire ont pu le faire.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la circulaire du Département de justice et police et des transports;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – La liste de présentation des 1003 jurés de la Ville de Genève auprès des tribunaux pour l'année 2000 est approuvée.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Résolution de MM. Alain Marquet et Philip Grant: «Venue à Genève du président chinois Jiang Zemin» (R-577)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant que:

- le président Jiang Zemin doit venir en visite officielle à Genève à la fin de ce mois;
- cette visite se «justifie» par le fait que l'actuelle présidente de la Confédération est la genevoise Ruth Dreifuss;
- le président et son épouse seront reçus à déjeuner à l'Ariana par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif;
- la venue du chef de l'Etat le plus peuplé du monde ne peut ni ne doit nous laisser indifférents;
- le régime de ce pays est reconnu par de nombreuses instances comme un exemple du manque de respect des droits de l'homme;
- les promesses de démocratisation notamment par le pluripartisme sont restées lettre morte;

¹ Urgence acceptée, 3363.

Résolution: venue à Genève du président chinois Jiang Zemin

- les opposants chinois au régime de leur pays sont toujours condamnés et emprisonnés,

le Conseil municipal:

- tient à faire connaître sa totale désapprobation du régime chinois en matière de respect des droits démocratiques à l'occasion de la venue à Genève de M. Jiang Zemin;
- condamne le non-respect des droits de l'homme en Chine;
- prie le Conseil administratif de transmettre la présente résolution aux autorités cantonales et confédérales;
- prie le Conseil administratif de faire connaître cette désapprobation aux plus hautes instances chinoises présentes à Genève à cette occasion.

M. Alain Marquet (Ve). Le président chinois Jiang Zemin doit venir en visite officielle dans notre pays les 24, 25 et 26 mars prochain. Comme c'est la règle, le deuxième jour de cette visite est consacré à la visite plus spécifique du canton d'origine du président de la Confédération en exercice. Ce président étant actuellement une présidente en la personne de M^{me} Ruth Dreifuss, tout cet équipage viendra donc à Genève le 25 mars prochain.

Comme c'est également la coutume, la Ville participera à cette réception sous la forme d'un repas qu'elle donnera à l'Ariana. Et c'est précisément sur cette participation de la Ville que nous souhaitons que le Conseil municipal s'exprime le plus fermement possible. En effet, il n'est pas possible que nous accueillions ce personnage, fût-il le dirigeant du pays le plus peuplé du monde, sans rappeler que la Chine vit actuellement dans une parodie de démocratie et que, malgré les affirmations des dirigeants de ce pays qui disaient encore l'été dernier vouloir ouvrir le pays au pluripartisme, les opposants au régime y sont encore jugés et condamnés dans des simulacres de procès.

En effet, dernièrement encore, un cinquième membre du parti démocrate chinois (PDC) (*rises*) vient d'être arrêté et les autorités chinoises font tout pour empêcher la tenue du premier congrès national du PDC. Nous nous devons également de rappeler que des milliers de prisonniers croupissent dans les geôles chinoises pour de simples délits d'opinion.

Nous ne souhaitons donc pas que le Conseil administratif cautionne ces pratiques dans le ballet diplomatique habituel des ronds de jambes, des courbettes et des toasts convenus. Nous souhaitons au contraire que le Conseil administratif transmette clairement une nette désapprobation de notre Conseil en ce qui concerne la politique de répression actuellement encore menée dans ce pays.

Nous souhaitons également que le Conseil administratif transmette un message de solidarité envers tous ceux qui sont bafoués, humiliés et bannis dans ce pays qui méprise quotidiennement les droits de l'homme. Ce faisant, nous montrerons – et je le rappellerai pour l'anecdote – un courage bien plus grand que celui d'un Adolf Ogi déclarant, lors de son dernier voyage en Chine, à ceux qui lui demandaient d'intervenir dans le même sens, que «ce voyage était réservé aux relations commerciales et qu'il était inutile de froisser nos amis chinois». Pour nous, il importe de les froisser, car l'attitude du conseiller fédéral à cette occasion était honteuse et indigne, comme toutes celles qui s'appuient sur la prévalence du commerce sur l'homme.

C'est donc la raison pour laquelle nous souhaitons que le Conseil administratif prenne toutes les dispositions nécessaires que nous suggérons dans notre résolution.

M. Philip Grant (S). La Chine: gigantesque et peuplé pays qui fait couler beaucoup de salive. La salive des représentants du monde économique, tout d'abord, qui bavent d'impatience de voir les portes d'un marché de plus de 1,2 milliard d'habitants, de consommateurs, s'ouvrir à eux et qui regrettent Tian'an Men, non pas tant pour la jeunesse massacrée et la démocratie piétinée que pour ses conséquences économiques et l'impossibilité subséquente pour les entreprises occidentales de pénétrer décemment le marché chinois dans les années qui ont suivi ce drame. La salive, c'est aussi celle des défenseurs des droits humains qui rappellent inlassablement le bilan de l'Empire du Milieu.

En Chine, la liberté d'expression – Alain Marquet l'a souligné – est bafouée. Selon Amnesty International, la torture y est plus que courante à l'égard des prisonniers, entraînant fréquemment des décès. Les prisons: si on est loin de la période maoïste des laogai dans lesquels des millions de Chinois ont croupi et souvent péri, il n'en reste pas moins que le taux d'incarcération en Chine n'est aujourd'hui pas loin d'approcher celui des Etats-Unis. Des milliers d'opposants politiques ou de membres de minorités ethniques ou religieuses y crouissent souvent sans même avoir été jugés. Sans parler des détentions sans jugement de centaines de milliers de petits délinquants dans les 280 centres de «rééducation par le travail» que connaît le pays. La peine de mort, également, parlons-en. La Chine à elle seule est responsable de plus de 80% des exécutions recensées sur la planète, soit, au bas mot, entre 2000 et 3000 personnes mises à mort par année, parfois pour des crimes tout à fait non violents; la fraude à la TVA, par exemple, est passible de la peine de mort en Chine et souvent suite à des procès totalement inéquitables, sans voie de recours possible, avec exécution de la sentence à la sortie même du tribunal.

Résolution: venue à Genève du président chinois Jiang Zemin

Et n'oublions pas le Tibet, dont on vient de commémorer les cinquante ans d'occupation chinoise et les quarante ans de la révolte populaire de 1959. Le Tibet, son occupation, ses dizaines de moines emprisonnés, le génocide culturel et humain qui s'y déroule, les campagnes de stérilisation forcée, et j'en passe. Tout cela est connu, mais tout cela est nié. Les récentes arrestations des démocrates chinois ont reçu un écho qui, à mon sens, est totalement exagéré par rapport aux autres violations massives et graves des droits de l'homme qui sont perpétrées en Chine aujourd'hui.

Alors que le Conseil administratif va avoir l'infini honneur de rencontrer le premier représentant de ce régime, plusieurs attitudes sont possibles. Il y a d'abord l'attitude des cyniques. Parmi ceux-ci figurent celles et ceux des grands groupes internationaux, comme Avia Brown Boveri (ABB) qui est membre du consortium chargé de la construction du désastreux barrage des Trois-Gorges. Parmi ceux-ci, il y a aussi les politiciens et les politiciennes, comme l'a rappelé Alain Marquet, comme Adolf Ogi, qui estiment que les plus grandes concessions que l'on peut obtenir de ce régime, c'est un droit de passage pour un ballon à air chaud et la promotion d'une prestigieuse marque de montres.

Il y a les réalistes, ensuite. Il s'agit de ceux qui croient honnêtement aux vertus du dialogue. J'ai moi-même participé à la venue à la faculté de droit, où je travaille, de plusieurs professeurs de droit de l'Université de Pékin qui souhaitaient s'informer sur le système juridique suisse. Leur intérêt pour le fédéralisme et la démocratie n'était pas feint, leur intérêt pour les droits humains non plus. Ces initiatives-là doivent être encouragées. Il y aura certainement, durant la venue du président Zemin, j'en suis convaincu, des discussions à huis clos entre autorités fédérales et représentants chinois sur le thème des droits humains. On peut même être sûrs que certains détenus politiques retrouveront la liberté après les interventions de M^{me} Dreifuss et que d'autres obtiendront peut-être des diminutions de peine. Tout cela, c'est bien, mais c'est peu.

Il y a, enfin, les prétendus idéalistes. Nous en sommes, bien évidemment, mais idéalistes ne veut pas dire naïfs. Nous sommes tout à fait conscients que le gouvernement chinois ne veut rien entendre sur le sujet des droits de l'homme, qu'il aurait même tendance à se cabrer lorsque l'on aborde ce thème, mais nous ne voulons pas vendre notre âme en faisant comme si de rien n'était.

La Chine a signé, l'année passée, en 1998, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui est la plus importante convention en matière de droits de l'homme des Nations Unies. Cette signature a affirmé, à cette occasion, que la question des droits humains en Chine n'était plus une simple question de politique intérieure, mais aussi un enjeu pour la diplomatie chinoise. Prenons donc Jiang Zemin au mot! Alors que va s'ouvrir ces prochains jours, quasiment au même moment où le président chinois sera à Genève, la Commission des

droits de l'homme des Nations Unies, et que la Chine échappera très probablement à toute condamnation sous le regard bienveillant des Etats-Unis, nous pouvons, nous, ce soir, condamner ce bilan calamiteux et demander à notre courageux Conseil administratif de se faire le relais de notre indignation.

Préconsultation

M. André Hediger, maire. Je comprends les résolutionnaires qui, à la veille du voyage du président chinois en Suisse, à Berne, à Bâle et à Genève, nous demandent d'intervenir. J'aimerais leur dire que le Conseil administratif est déjà intervenu, il y a quelques mois, en rencontrant M^{me} Robinson, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – dont le siège est maintenant au Palais Wilson – alors qu'elle rentrait d'un voyage en Chine. M^{me} Robinson nous a parlé de sa visite là-bas et des importantes questions qu'elle avait soulevées sur le respect des droits de l'homme, la liberté d'expression, les visites aux prisonniers et également tout ce qui concerne des opposants politiques ou religieux.

J'aimerais rappeler que, lorsque M^{me} Ruth Dreifuss a été élue présidente de la Confédération et qu'elle est venue à Genève pour le Prix Grüniger, à l'Ariana – où nous avons récompensé une petite Népalaise sortant des réseaux de la prostitution en Inde – elle a déclaré haut et ferme – et les journaux l'ont repris – que, durant son année de présidence, elle axerait son action sur les questions des droits de l'homme, notamment dans toutes les rencontres qu'elle aurait avec des dirigeants et présidents de pays. Connaissant M^{me} Dreifuss – comme vous, Monsieur Grant – je suis persuadé que les discussions qu'elle aura avec le président chinois porteront précisément sur toutes ces questions des droits de l'homme.

Je crois que, au niveau du Conseil administratif, nous sommes au clair. Nous-mêmes, nous rencontrerons le président chinois à Genève, lors d'un repas avec les autorités cantonales, et je peux vous dire que nous ne manquerons pas de poser toutes ces questions. En 1994, quand je suis allé en Chine, j'ai posé des questions, entre autres sur le Tibet. J'ai demandé à pouvoir me rendre au Tibet mais, à ce jour, je n'y suis pas encore allé.

J'ai aussi posé des questions sur ce qui concerne les droits de l'homme. Comme vous le savez, nous sommes à quelques mois du dixième anniversaire de Tian'an Men et des dirigeants chinois en Suisse ont peur qu'il y ait d'importantes manifestations, notamment à l'égard de leur président. L'autre jour, avec M^{me} Brunschwigg Graf, nous avons reçu l'ambassadeur, qui a insisté pour que des mesures importantes soient prises. Nous lui avons fait savoir que la police suisse et la police cantonale genevoise étaient à même de gérer ce genre de situation à aux hauts risques, liée à la venue d'un président. En effet, nous ne voulions pas

Résolution: venue à Genève du président chinois Jiang Zemin

que la place des Nations soit fermée, même si l'ambassadeur chinois en Suisse souhaitait que son président ne voie pas de manifestants. Nous, nous ne pensons pas comme cela; nous pensons que sa venue devra être publique sans qu'il y ait de débordements. Nous-mêmes serons les premiers à dénoncer ce non-respect des droits de l'homme, que ce soit en Chine ou au Tibet.

Mais je ne suis pas persuadé qu'il faille envoyer votre résolution aux autorités. Je pense qu'il faut laisser toute latitude au Conseil administratif et envoyer une lettre sereine à notre présidente de la Confédération lui demandant que, lors de la visite du président chinois, elle ne manque pas, suite à votre intervention de ce soir, de rappeler le manque de respect des droits de l'homme au Tibet.

Voilà ce que je vous propose. Cela ne sert à rien de vouloir s'exciter, Messieurs Marquet et Grant. Mesdames et Messieurs, vous savez que je ne suis pas du côté du monde économique, mais du côté de ceux qui défendent les droits de l'homme. J'ai eu l'occasion de le dire souvent et très fort et, avec ceux qui m'accompagneront lors de la rencontre avec le président, je peux vous assurer que, si j'en ai l'occasion, je ne manquerai pas de lui parler de la violation des droits de l'homme et, comme je l'ai fait à Pékin, de lui rappeler l'inadmissible annexion du Tibet. Voilà quelle sera ma position.

M. Bernard Lescaze (R). On a envie, en entendant tous ces beaux discours, et à juste titre, de dire: «Vive le Tibet!» Malgré tout, je crois qu'il ne faut pas confondre deux choses – et j'ai défendu moi-même, au Grand Conseil, des résolutions en faveur du Tibet. J'ai quelque peine à croire que le Conseil administratif sera, dans cette affaire, aussi ferme qu'on vient de l'entendre ce soir, même lorsqu'on parle de lettre tranquille, car, à ma connaissance, les dernières interventions du Conseil administratif ont été de se déplacer à plusieurs pour accompagner l'Orchestre de la Suisse romande en Chine, il y a trois mois, mais on n'a pas beaucoup entendu parler de la violation des droits de l'homme en Chine, et, récemment, semble-t-il – parce que je ne suis pas totalement dans le secret – pour demander une participation de la Chine aux Fêtes de Genève. Heureusement, la Chine n'a pas voulu participer et grâce à l'organisateur des Fêtes de Genève nous avons droit à une visite du dalaï-lama et d'associations du Tibet. Je ne sais pas alors quelle est l'intervention que peut faire le Conseil administratif.

Par ailleurs, je pense que nous devrions quand même rester modestes. Modestes dans le sens que les droits de l'homme sont probablement, en tout cas de notre point de vue occidental, une valeur universelle, mais que nous devons quand même accepter le point de vue chinois, selon lequel ce ne sont pas des valeurs universelles mais des valeurs purement occidentales, et avoir un peu de modestie quant à ce que nous pouvons faire et dire.

Je me souviens, voyez-vous, il y a plus de vingt ans, j'étais en Chine avec M. Delamuraz et nous avons été reçus par le ministre des affaires étrangères. Il y avait là un ambassadeur de Suisse qui tremblait dans ses culottes parce que nous avions décidé, moi en particulier, de poser des questions sur le Cambodge. J'ai posé ma question sur le Cambodge et le massacre des Cambodgiens, je n'ai pas eu de réponse et on a passé à autre chose. J'ai reposé, de façon fort peu diplomatique, ma question et j'ai eu la réponse suivante, traduite par l'interprète – c'était donc trois ans après les massacres de Phnom Penh: «On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.» Depuis ce jour, où j'ai pris une bonne leçon de réalisme politique, je suis beaucoup plus réticent et je pense que le combat en faveur des droits de l'homme et en faveur du peuple tibétain, qui nous est cher, parce que c'est aussi un peuple montagnard et qu'on a quelques illusions peut-être sur la démocratie au Tibet, est un combat que nous devons mener individuellement. Il faut donc laisser les représentants du Conseil administratif banqueter au nom des intérêts réalistes de notre pays avec les autorités chinoises qui, malheureusement, se moquent comme de colin-tampon des résolutions du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Le combat en faveur des droits individuels dans toute la Chine, et pas seulement au Tibet, c'est nous qui pouvons le mener, de manière individuelle, sans forcément imposer à nos autorités des résolutions. C'est pour cela que, pour ma part, quoique je comprenne parfaitement et que je sois de cœur avec les résolutions, je m'abstiendrai sur leur résolution.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Comment pourrait-on être, ce soir, contre les droits humains? Je crois que personne dans cette assemblée ne peut s'opposer aux droits humains. Néanmoins, Mesdames et Messieurs, en tant que citoyen de Genève, en tant que membre d'un exécutif, la Ville de Genève, je suis assez fier de cette visite d'Etat du président Jiang Zemin, pour un certain nombre de raisons.

D'abord, notre présidente de la Confédération a décidé, pour son année présidentielle, de faire en sorte que toutes les visites d'Etat, de quelque horizon qu'elles soient, passent par Genève, et je crois que c'est une excellente chose, parce que nous n'avons pas été habitués à cela depuis un certain nombre d'années avec les conseillers fédéraux précédents. Je pense que c'est extrêmement positif pour la ville de Genève, pour le canton, pour la région genevoise. Je suis donc fier de cette disposition prise par la présidente de la Confédération, M^{me} Ruth Dreifuss. De plus, vous savez que Genève joue un atout extraordinaire dans le concert des nations, de par sa localisation de ville internationale, de ville de paix.

Mesdames et Messieurs, en faisant faire un détour par Genève au président chinois, nous pourrions lui montrer, lui prouver qu'il existe un pays, qu'il existe

Résolution: venue à Genève du président chinois Jiang Zemin

une ville qui est une ville de paix et qui défend les droits de l'homme. De plus, j'ajouterai – et cela c'est peut-être en rapport avec la résolution N° 553 – que, dans cette affaire, comme l'a dit un préopinant, il s'agit plutôt d'une affaire d'Etat à Etat, de Confédération à Etat étranger et non pas de commune à Confédération ou de commune à Etat étranger. Je pense qu'on peut se doter de bonnes intentions, mais encore faut-il savoir garder sa place. En ce qui me concerne, je pense qu'il est utile de rappeler que nous sommes des défenseurs des droits de l'homme, mais qu'il n'est pas utile de s'ingérer dans des affaires typiquement du domaine confédéral et des affaires étrangères.

Mesdames et Messieurs, nous recevons depuis longtemps des délégations chinoises, ici, en ville de Genève. Pas une fois, vous m'entendez, pas une fois lorsque nous recevons des maires, des adjoints de communes de villes chinoises, nous n'avons pas évoqué le problème des droits humains et de la liberté d'expression. Chaque fois, nous en parlons, mais nous en parlons, comme l'a dit M. Hediger, avec une certaine douceur. Je crois que c'est la manière de procéder avec ces gens-là qui ne comprennent pas tout à fait notre caractère européen.

Maintenant, j'ai envie de vous dire une chose. La Chine, grand pays, plus d'un milliard d'habitants, est en train de passer d'un stade moyenâgeux au XXI^e siècle. Ce passage est extrêmement rapide en ce qui concerne ce pays, et je crois qu'il faut laisser tout simplement un peu de temps au temps et faire en sorte que les structures démocratiques de ce pays se mettent en place. Je rappellerai que l'évolution, dans notre vieille Europe a pris des années, voire des siècles. Que dire de nos concitoyens de 1602, dont nous sommes si fiers? Se comportaient-ils en responsables des droits humains? 1602 n'est pas si loin, cela fait un peu plus de 450 ans. Eh bien, la Chine passe d'un stade moyenâgeux au XXI^e siècle, alors laissons-lui le temps, ne soyons pas complice, signalons-lui que nous ne sommes pas son complice, mais que nous devons lui laisser un peu de temps.

La Ville de Genève a signé une charte de coopération avec la Ville de Pékin et, bien sûr, lorsque nous sommes en relation avec les gens de Pékin ou d'autres villes, nous leur parlons toujours de ces problèmes-là. Il ne faut pas mélanger les genres. Je crois que cette visite d'Etat a une importance primordiale pour la Suisse, pour l'Europe, pour Genève, alors je voudrais simplement qu'on ne mélange pas les genres, Monsieur Grant. Vous avez parlé de ballon à air chaud, de barrage; c'est vrai que le barrage des Trois-Gorges n'est pas forcément une réussite en termes d'écologie, il représente néanmoins un besoin énergétique, semble-t-il, dans ce pays. Je le déplore comme vous, mais, enfin, le progrès passe par des aménagements comme cela et c'est peut-être un peu désagréable. Ne mélangeons pas tout.

Je voudrais dire surtout que le Conseil administratif ne fait pas de cynisme dans cette affaire. C'est dommage que M. Lescaze, qui risque d'être bientôt

parmi nous au Conseil administratif... (*Exclamations.*) Je dis bien: «qui risque». C'est dommage, disais-je, que M. Lescaze se permette d'ironiser sur le Conseil administratif qui ira «banqueter», comme il a dit, avec le président Jiang Zemin. Non, Monsieur Lescaze, venant de votre part, c'est vraiment malheureux, c'est indigne de votre personnalité que je connais comme beaucoup plus riche et plus intelligente que cela. Lorsque la Ville de Genève accompagne l'OSR... Monsieur Lescaze, vous aurez peut-être l'occasion de le faire et je sais que les deux candidats, là, tout proche l'un de l'autre, M. Tornare et M. Lescaze, ne rêvent que de partir avec l'OSR faire des voyages; ils me l'ont déjà dit. (*Brouhaha.*) Ils seront très fiers d'aller, eux, non pas «banqueter», mais dîner avec nos homologues chinois, vous verrez, je vous mets mon ticket que cela se passera comme cela!

Simplement, je demande à ce parlement, à tous mes amis ici et à nos amis chinois un peu de respect vis-à-vis d'une grande nation qui a ses qualités et ses défauts. Donc, s'il vous plaît, un peu de respect vis-à-vis de ces gens-là.

M. Robert Pattaroni (DC). La discussion est importante, mais nous n'avons pas le temps de développer une discussion sereine, je serai donc extrêmement bref. Je voudrais simplement remarquer que, d'habitude, dans ce type d'intervention, il est d'usage de relever quand même toute l'amitié, ou, en tout cas, les liens qu'on espère toujours pouvoir développer avec le peuple d'un pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés.

Je regrette beaucoup que, dans cette résolution, qui a été rédigée extrêmement rapidement, encore que les auteurs devraient être capables de bien rédiger en peu de temps, nous n'ayons pas fait attention à cet aspect-là. J'aimerais beaucoup que les auteurs reprennent leur texte et évoquent quand même le respect que nous devons avoir envers le peuple chinois, même si on peut désapprouver la politique des autorités. Ce serait donc une bonne chose qu'on reporte le vote à demain sur la base d'un texte meilleur.

M. Jan Marejko (L). Je ne résiste pas au plaisir de reprendre les mots de M. Lescaze qui semble avoir été impressionné par la formule: «On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.» C'est une formule que j'ai souvent entendu prononcer à propos de l'Union soviétique. Un fameux dissident l'a reprise un jour et a dit: «Bon, d'accord, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, mais elle est où, l'omelette?» Et je vous signale que, étant donné l'état de la Russie aujourd'hui, c'est particulièrement tragique, puisque ce pays a été miné dans ses fondements. C'est un peu la même situation en Chine, bien qu'on puisse espérer qu'elle soit moins grave, dans la mesure où le communisme y règne depuis moins longtemps.

Résolution: venue à Genève du président chinois Jiang Zemin

Cela dit, j'aimerais féliciter M. Marquet et M. Grant. C'est la première fois que je suis de tout cœur avec une résolution de ce type, à la réserve près – et j'ai évoqué ces problèmes tout à l'heure – que je crois qu'il faudrait quand même que nous nous occupions, au premier chef, des questions concernant la commune. Je ne crois pas que nous soyons faits pour la politique étrangère. En plus de cela, on pourra rajouter toutes sortes de considérations sur le fait qu'une démocratie est très souvent maladroite en matière de politique étrangère, mais, finalement, pour quoi pas?

C'est d'ailleurs pourquoi le Conseil administratif n'est pas obligé de prendre le parti de cette résolution, il peut très bien dire discrètement aux dirigeants chinois qu'il y a là un papier, qu'il doit le leur remettre et que, selon ce papier, ils ont une attitude intolérable concernant les droits de l'homme. En ce qui me concerne, je voterai cette résolution.

M. Pascal Holenweg (S). Trois remarques très brèves. Premièrement, à M. Lescaze, qui nous a «renvoyé» le Tibet, entre autres arguments, pour justifier son refus de voter cette résolution. Je rappelle que cette résolution ne souffle pas un mot du Tibet; cela avait fait l'objet d'un autre débat, d'une autre résolution. Ici, il s'agit des droits démocratiques et des droits de l'homme en général, le cas du Tibet étant compris dans cette généralité.

Deuxièmement, s'agissant de savoir si les droits de l'homme sont des valeurs universelles ou des valeurs historiquement et géographiquement relatives: nous les posons en effet comme des valeurs universelles. Les Chinois, entre autres, les Malais, les Birmans nous répondent que ce ne sont pas des valeurs universelles, mais un discours idéologique occidental. C'est vrai que l'excision fait partie des traditions africaines, et que la torture fait partie d'un certain nombre de traditions asiatiques, mais nous ne renonçons pas pour autant à condamner l'excision ou à condamner la torture sous prétexte que les droits de l'homme, que nous revendiquons, sont d'origine occidentale. Les droits de l'homme dont nous nous réclamons valent pour les Chinois, comme ils valent pour les Européens, sinon autant dire clairement que nous ne défendons que les droits de l'homme occidental; que les droits de l'homme oriental, de l'homme austral, de l'homme africain nous sont parfaitement indifférents et que les pouvoirs qui règnent en Afrique, en Amérique latine et en Asie peuvent faire ce qu'ils veulent, les populations de ces pays étant par définition soustraites au respect des droits de l'homme.

Puis, troisièmement et finalement, nous ne demandons à l'égard de la Chine que ce que nous avons déjà demandé à l'égard de la Serbie ou à l'égard de l'Algérie. Il est vrai qu'il y a une légère différence entre un pays de 1,2 milliard de consommateurs et un pays de 30 millions d'habitants, mais il ne faudrait pas que

la taille du pays nous suggère des prudences un peu trop excessives dans l'affirmation de nos propres principes. Ce qui est demandé à la Ville de Genève par cette résolution n'est rien d'autre que de réaffirmer les principes qui sont les siens; que les Chinois en fassent ce qu'ils veulent, mais nous avons, nous, une exigence à l'égard des principes que nous posons comme étant nos propres principes, c'est de les réaffirmer quand nous le pouvons.

Il se trouve que le président chinois vient à Genève, il se trouve que la Ville de Genève est parmi les institutions qui le reçoivent, il se trouve qu'il est normal, légitime et cohérent de la part de la Ville de Genève de réaffirmer à cette occasion, comme à toutes autres occasions, les principes sur lesquels elle prétend se fonder. Ou, alors, encore une fois, qu'on nous dise clairement que nous ne pouvons réaffirmer l'importance des droits de l'homme qu'à l'égard de chefs d'Etat pauvres, qu'à l'égard de chefs de petits Etats ou qu'à l'égard de chefs d'Etat à l'égard desquels nous n'avons strictement aucune ambition commerciale, aucune ambition touristique et aucun type de rapport de force qui nous soit défavorable.

M. David Broliet (L). Cette résolution est extrêmement importante et je suis d'accord avec Jan Marejko. Simplement, lors du vote, je m'abstiendrai, parce que je m'étonne un peu que M. Grant qui, me semble-t-il, appartient au Parti socialiste, n'ait pas de relations ou de connexions avec Berne, ou avec les services de M^{me} Dreifuss qui, il me semble, est aussi membre du Parti socialiste. Vous savez que M^{me} Dreifuss attache une grande importance aux droits humains et à la liberté d'expression chère à notre démocratie suisse. Je m'étonne donc que les socialistes de ce parlement municipal ne fassent pas confiance à M^{me} Dreifuss pour faire part de l'opinion de la Suisse au président chinois.

Je trouve que cette résolution, qui est très intéressante, n'a pas lieu d'être. Il y a des représentants fédéraux, il y a des socialistes à tous les niveaux et au niveau du parlement fédéral, eh bien, qu'ils fassent leur travail. Cette résolution est intéressante, mais arrêtez de vous substituer toujours à des pouvoirs fédéraux. Moi, je fais confiance à M^{me} Dreifuss et je m'abstiendrai donc de voter cette résolution.

M. Manuel Tornare (S). S'il était possible de repasser – mais je sais que ce n'est pas possible – puisque j'ai le privilège d'être là depuis 1979, les enregistrements de M. Roger Dafflon – paix à ses cendres – qui, lorsqu'il était maire de Genève, faisait l'apologie, c'était l'air du temps, des pays staliniens, c'est-à-dire de la Chine et de l'Union soviétique, vous constateriez que les gens sur les bancs d'en face, le Parti libéral, le Parti radical, les démocrates-chrétiens hurlaient en disant: «Nous sommes pour les droits de l'homme; ce qui se passe là-bas est une honte.» Je me souviens aussi d'une séance durant laquelle M. Dafflon avait parlé

pendant trois quarts d'heure de l'URSS, nous étions à bout de nerfs et, à part le Parti du travail, tous les conseillers municipaux avaient quitté cette salle pour désapprouver les dires de M. Dafflon. Je crois que M. Pilly s'en souvient.

Et, maintenant, on voit la droite défendre un pays stalinien, c'est surréaliste! Monsieur Muller, c'est surréaliste! Pourquoi? Parce que, depuis, vous faites du commerce avec ces pays. Combien y a-t-il d'hommes de droite qui vont à Shanghai, qui vont dans les «territoires spéciaux» de la Chine pour faire du commerce? Il y avait même une ancienne conseillère municipale libérale qui vendait ses montres là-bas, en Chine! Donc, l'homme n'est plus au centre des réflexions, mais le fric!

Monsieur Muller, quand vous attaquez mon collègue Lescaze et moi-même, je réponds que moi comme M. Lescaze nous n'avons pas besoin d'aller en Chine pour entendre l'OSR, contrairement à certains conseillers administratifs qui ne vont jamais au Victoria Hall! (*Rires et applaudissements.*)

Mise aux voix, la résolution est acceptée à la majorité (quelques oppositions libérales plus une opposition de l'Alliance de gauche et quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

- tient à faire connaître sa totale désapprobation du régime chinois en matière de respect des droits démocratiques à l'occasion de la venue à Genève de M. Jiang Zemin;
- condamne le non-respect des droits de l'homme en Chine;
- prie le Conseil administratif de transmettre la présente résolution aux autorités cantonales et confédérales;
- prie le Conseil administratif de faire connaître cette désapprobation aux plus hautes instances chinoises présentes à Genève à cette occasion.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions.

Néant.

Le président. Nous terminons ici nos débats pour aujourd'hui. Demain, nous commencerons par les rapports de commission, qu'il faut terminer, et, ensuite, nous passerons à la deuxième résolution dont nous avons accepté l'urgence tout à l'heure. Bonne rentrée chez vous.

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3470
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3470
3.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 73, intitulée: «Pour un aménagement des quais digne de Genève» (N° 436 A)	3471
3.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion N° 286 de MM. Pierre-Charles George, Claude Miffon, René Winet, Guy Savary, Fabrice Jucker, Jean-Marc Froidevaux, M ^{mes} Arielle Wagenknecht, Anne-Marie von Arx-Vernon et Barbara Cramer, renvoyée en commission le 12 novembre 1997, intitulée: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!» (N° 437 A)	3497
4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Daniel Künzi, Pascal Holenweg, Guy Valance et M ^{me} Françoise Pellet Erdogan: «L'armée, hors de Genève!» (M-391).....	3523
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution N° 553 de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler, renvoyée en commission le 16 juin 1998, intitulée: «Révision de la LAC, (B 6 1), concernant les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire: pour un véritable parlement de la Ville de Genève» (N° 440 A).....	3524
6. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2000	3551
7. Résolution de MM. Alain Marquet et Philip Grant: «Venue à Genève du président chinois Jiang Zemin» (R-577)	3552
8. Propositions des conseillers municipaux	3563

9. Interpellations	3564
10. Questions	3564

La mémorialiste:
Marguerite Conus